

MÉMOIRE

Présenté à la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation

Consultation générale et auditions publiques sur le projet de loi n°14, Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives *et des politiques linguistiques*

soumis par

*MICHEL PAGÉ,
Montréal*

Rédaction Janvier / revu février 2013

/ adresse confidentielle : ..., Montréal, /

Table des Matières

| | |
|--|----|
| <i>AVANT-PROPOS</i> | 4 |
| | |
| Une politique linguistique cohérente, condition préalable à l'intégration positive..... | 5 |
| <i>INTRODUCTION</i> | 5 |
| LE SCHÉMA GÉNÉRAL | 6 |
| | |
| <i>L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET LE RESPECT DE LA LOI</i> | 9 |
| Du gouvernement entre 2003-2012 | 9 |
| CSLF, l'ambiguïté institutionnalisée..... | 10 |
| Et depuis l'élection du Parti québécois..... | 10 |
| <i>Office québécois de la langue française (OQLF)</i> | 11 |
| <i>DE LA COHÉRENCE DU SYSTÈME D'EDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT</i> | 12 |
| De l'enseignement collégial en français..... | 12 |
| La singularité du <i>non- enseignement</i> de l'histoire au collégial | 13 |
| Le programme d'anglais intensif, une approche différente..... | 14 |
| Le surfinancement des universités anglophones, des impacts | 15 |
| <i>DE L'IMMIGRATION</i> | 15 |
| <i>DE COMPORTEMENTS LINGUISTIQUES AMBIGUS DU PEUPLE</i> | 17 |
| | |
| <i>CONCLUSION</i> | 20 |
| CONCLURE SUR UN PROGRAMME D' ACTIONS | 20 |

| | |
|---|----|
| <i>ANNEXES</i> | 23 |
| A. ANNEXE A | |
| Sur le thème de l’immigration et liens à la Planification de l’immigration au Québec | 23 |
| Vers un modèle d’intégration | 27 |
| B. ANNEXE B. | |
| Correspondances précédentes en relation au rôle de l’Administration..... | 49 |

AVANT-PROPOS

Court exposé résumant la nature de l'intervention

Ce document a été colligé **en vue des auditions publiques sur le projet de loi modifiant la Charte de la langue française et les politiques linguistiques**. Il propose une approche consensuelle et pragmatique au-delà des intérêts partisans ou idéologiques... **D'emblée, je vous le dis, il est regrettable que les partis politiques soient divisés sur la question linguistique, que certains trouvent là un terreau de stratégies politiques pour la lutte pour le Pouvoir, alors que la vitalité même d'une société distincte appelle l'union des voix et la consolidation de la cohésion sociale...**

S'enthousiasmer pour la langue identitaire, c'est déjà rechercher plus de cohésion sociale; c'est répondre à l'impérieuse volonté d'enraciner sa transmission vitale au sein d'un système d'enseignement en français cohérent. La cohérence du système d'éducation contribue à cet égard à forger la langue identitaire et l'appartenance culturelle. Par couches successives, cette cohérence contribue à la transmission de l'identité d'un peuple, l'incohérence la déconstruit...

Identité! Qu'est-ce? Essentiellement c'est le « *fondement même de l'identité d'un peuple, ce par quoi il se reconnaît et est reconnu, qui s'enracine dans son être et lui permet d'exprimer ce qu'il est.* » (Dr. Camille Laurin). Qui voudrait n'être rien d'autre qu'un pale reflet de toutes les influences? La langue identitaire teinte la vision du monde et confère l'unicité de l'être social.

L'avenir d'un peuple, d'un caractère vital et distinct, dépend de sa mémoire collective et lorsque cette mémoire et les valeurs qu'elle véhicule ne sont plus transmises, les leçons du "*passé n'éclairant plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres*" (De Tocqueville), la liberté et la démocratie sont compromises...

Ainsi, les lois et des politiques linguistiques sont à la fois le dépositaire et un courroie de transmission d'un fondement essentiel de la démocratie et de la liberté...

Au sein du Canada et en Amérique du Nord, résister à l'anglomanie c'est déjà engager un combat humaniste en faveur de toutes les langues minoritaires. Essentiellement alors, la Charte de la langue française et des politiques linguistiques évolutives étendues répondent également à cet engagement humaniste éclairé et ouvert sur monde...

Une politique linguistique cohérente, condition préalable à l'intégration positive

Il m'est apparu utile d'orienter mon humble contribution à la Consultation générale et aux **auditions publiques sur le projet de loi modifiant la Charte de la langue française ... sous le thème de l'intégration positive.**

L'évolution démolinguistique et la vitalité de la langue ne dépendent pas de la seule approche légaliste. La résolution de la situation de problèmes requiert en effet de répondre à un questionnement plus large, et de savoir reconnaître parmi les facteurs les plus importants ceux sur lesquels œuvrer de manière à produire les résultats recherchés.

INTRODUCTION

Indéniablement, la régression de la vitalité et du poids du français au Québec, et plus précisément dans la grande région de Montréal, constitue la résultante d'une dynamique pluri-factorielle. Les études démolinguistiques l'annonçaient depuis longtemps, des paramètres politiques particuliers l'ont accéléré au cours des dix dernières années.

Le transfert linguistique des immigrants allophones à l'anglais montre bien que le pouvoir d'attraction de l'anglais est supérieur, qu'il y a substitution de langue maternelle au bénéfice du français que dans une proportion largement moindre que la proportion de la population francophone initiale, et qu'alors la proportion de la population francophone ne peut que baisser. Ce processus, combiné à l'apport d'immigrants anglophones ou anglotropes, aura contribué à faire baisser la proportion de la population francophone au Québec de 82% en 1991 à 79,6% en 2006, à 78,5% en 2011. Montréal, lieu de domicile de plus de 85% des immigrants, aura glissé d'un statut de ville majoritairement francophone à celui d'une ville dont la proportion de la population francophone tombe sous les 50%.

Au-delà des réactions émotives que peuvent susciter cette question, force est de constater froidement que l'évolution démolinguistique et le poids d'une langue à un instant donné est la résultante de certains paramètres systémiques, dont la taux de natalité et le taux de migration ; d'autres répondent à des agents de changements plus " sociaux" et dynamiques telles certaines politiques, tels le comportement socio-linguistique, l'influence des médias ou l'attrait social...

On comprendra alors que la seule approche légaliste ne peut suffire à répondre aux impératifs de la situation. Ainsi même, si la Loi 101 est fondamentale, son seul renforcement légal (la loi 14) ne pourra contraindre un processus complexe de dévitalisation, et encore moins renverser la tendance de fond. Nous revenons brièvement sur le portrait général des paramètres socio-structuraux déterminant la variation du poids de la langue française.

LE SCHÉMA GÉNÉRAL

L'attrait d'une langue et l'éventuelle mobilité linguistique sont modulés par plusieurs facteurs déterminants dont : l'environnement familial et l'action structurante de la famille et du cadre familial ; l'environnement de vie sociale et du milieu de vie ; les comportements socio-linguistiques ; la langue de l'éducation et d'enseignement et la cohérence du système d'éducation et d'enseignement ; la langue de travail et de l'emploi ; les lois et le cadre légal, et les politiques gouvernementales ; les influences socioculturelles et des technologies de l'information... La langue publique commune du quartier ou du territoire de vie influence aussi le choix de la langue d'usage. Ce facteur s'amplifie avec le bilinguisme généralisé de la ville et les potentiels d'emploi pour qui maîtrise l'anglais. Nous référons le lecteur au schéma simplifié des principaux paramètres influençant la mobilité linguistique vers l'usage de l'anglais.

FACTEURS SOCIO-STRUCTURAUX IMPORTANTS

déterminant l'usage de la langue française —au Québec Canada Français—

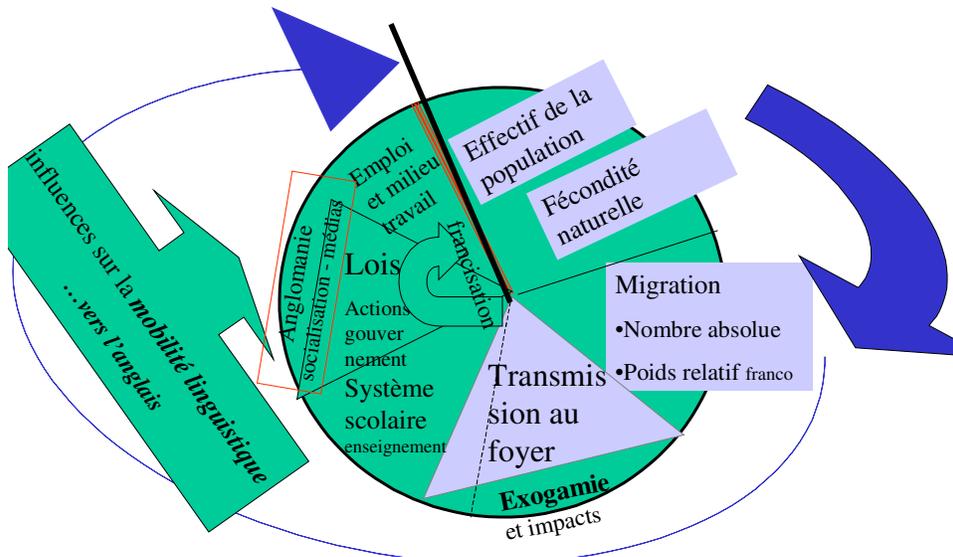


Schéma simplifié des principaux paramètres . M.P.

Au cours des dernières années, force est de constater que l'emploi du français aurait cessé de progresser là où la loi agit, c'est-à-dire dans les grandes et les moyennes entreprises ; que l'anglomanie engendre des comportements linguistiques favorisant l'anglais ; que le bilinguisme social de Montréal et l'influence de modes consolident le pouvoir d'attraction de l'anglais. ... etc. Ainsi Montréal métropole francophone s'anglicise...

Cette situation de problèmes n'est pas irréductible, encore faut-il l'admettre et savoir introduire des mesures qui, à court terme et à moyen terme, influenceront efficacement l'évolution. Un gouvernement responsable et de saines institutions publiques doivent donc établir des priorités en fonction du degré d'efficacité recherché et de critères pragmatiques.

LA LOI 101/14, UN FACTEUR FONDAMENTAL DANS UN CONTINUUM SOCIO-STRUCTURAL

Le projet de loi 14 propose un renforcement de la place du français au Québec par une sélection limitée de mesures comme l'application de la Charte de la langue française (CLF) aux entreprises de 26 à 49 employés et l'inscription dans la Charte des droits et libertés de la personne du droit de vivre et de travailler en français. Ce dernier droit consoliderait les droits décrits au chapitre II, LES DROITS LINGUISTIQUES FONDAMENTAUX, para 4, et au chapitre sur la langue de travail (texte officiel de la Charte de la langue française, Éditeur officiel du Québec, à jour au 1er janvier 2013).

Nous recevons également positivement les dispositions quant aux responsabilités de l'Administration et du Ministre, et à **l'exemplarité en matière linguistique** dont ils devraient faire preuve.

Certes ces dispositions sont sages et mesurées. Mais, elles ne portent pas sur des actions à court terme, ni ne rencontrent certains impératifs que nous crée la situation actuelle.

Ainsi, pour l'ensemble, nous rejoignons le jugement général de monsieur Pierre Curzi, lequel qualifiait le projet de loi 14 de *remède homéopathique* à un mal profond. Le projet de loi ne va pas jusqu'à respecter l'engagement électoral du Parti québécois visant à obliger les francophones et les allophones de fréquenter le cégep français. Il ne dit rien des contraintes de la sélection et de recrutement des immigrants qualifiés en regard de la langue et du poids de la langue française (les responsabilités du MRI et du MICC et les critiques portées par le Vérificateur général du Québec en 2010), ni de la **francisation des immigrants, ni des obligations de francisation des ressortissants** (l'obligation d'un tel engagement pourrait être inscrite dans la loi sur l'immigration du Québec, soit l'engagement à d'un apprentissage du français, langue commune et identitaire).

Convenons que législateur doit discerner entre ce qui est important et ce qui l'est moins; qu'il doit savoir introduire des mesures efficaces, tant pragmatiques que consensuelles, sans heurter des sensibilités là où des mesures apporteraient peu mais auraient un caractère vexatoire. L'approche légaliste introduit des dispositions normatives qui nécessiteront un cadre réglementaire coercitif alors que l'incitation et la mobilisation pourraient mieux servir la cause défendue.

L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET LE RESPECT DE LA LOI

Examinons brièvement quel aura été le degré d'*exemplarité* de l'Administration en regard du respect de la lettre et de l'esprit de la Loi 101.

Du gouvernement entre 2003-2012

1. Globalement, le ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles du Québec (MICC) n'a pas réussi à relever le défi de l'intégration, et n'a peut-être jamais pris tous les moyens nécessaires et indispensables pour y arriver. Ainsi, ce ministère aurait utilisé moins de la moitié de l'argent versée en 2006-2007 par le gouvernement canadien pour l'intégration des nouveaux immigrants (Le Devoir, 12 décembre 2007); et il annonçait la réduction du nombre de classes de francisation, alors qu'Emploi Québec réduisait aussi ces services (Le Devoir, avril 2010). L'observation critique aura aussi révélé que le gouvernement québécois communique en anglais des services directs dispensés par des institutions ou des sociétés gouvernementales à des Allophones que l'on espérerait franciser (RAMQ, SAAQ, RRQ -allocations pour enfants-, etc. : observations personnelles; et *l'État Bilingue*. Le Devoir, 12 décembre 2009).

Le gouvernement ne respecte pas l'intégralité de la Charte de la langue française. Plus, l'Administration gouvernementale communique un double message à la communauté des immigrants : le message officiel d'un vague souhait d'intégration aux valeurs québécoises et à la langue française, mais aussi celui que dans les faits le français n'est pas réellement nécessaire puisqu'on confère un moyen de contourner la Loi fondamentale du peuple Québécois -*Canadien-français*- en établissant un privilège de communiquer en anglais avec l'État pour obtenir une foule de services et d'avantages liés à une foule de programmes sociaux ou à des organismes découlant de lois. Pourtant, un message clair et cohérent avec les objectifs civiques de la société canadienne-française et québécoise contribuerait à déterminer le comportement linguistique des nouveaux arrivants allophones et leur intégration à la société civique francophone.

2. Plus récemment encore, on rapportait des incohérences détonantes. Les immigrants francophones rencontreraient des difficultés à trouver un emploi à Montréal s'ils n'ont pas une connaissance de l'anglais. En réponse le gouvernement québécois consacrerait des millions de dollars de fonds publics pour angliciser les immigrants francophones (La Presse, J. Richer, le 1 avril 2012). L'anglicisation aux frais de l'État des immigrants francophones est un phénomène incompatible avec l'esprit et la lettre de la Charte : trois ministères (Immigration, Éducation et Emploi) conjugeraient leurs efforts pour faciliter la tâche aux immigrants qui se sentent tenus de maîtriser l'anglais pour travailler au Québec. ...

CSLF, l'ambiguïté institutionnalisée

En 2007, les membres du Conseil supérieur de la langue française ont admis *«que la description de la situation linguistique au Québec [...] oblige à disposer du maximum d'information possible pour couvrir tous les angles de vue»*. Outre *«des indicateurs [portant sur] la langue d'usage public»*, le Conseil reconnaît la pertinence d'analyser des données touchant *«la langue maternelle, la langue d'usage à la maison de même que les substitutions linguistiques»* (CSLF, *Rapport annuel de gestion 2006-2007*, p. 10).

On est en droit de s'étonner du volte-face du Conseil dans des avis ultérieurs qui débouchent sur un statu-quo en dépit des évidences. Que s'est-il produit depuis 2007 quant à composition et à des modes de fonctionnement du dit Conseil? Un questionnement critique salutaire s'imposerait!

Et depuis l'élection du Parti québécois

En réponse peut-être à ces exactions, le projet de loi 14 introduit l'obligation **d'exemplarité en matière linguistique**. Mais concrètement, on n'aura observé rien de concret qui depuis l'élection de septembre 2012 aurait pu rectifier les écarts rapportés. Plus, un ministre responsable de la région de Montréal aura glissé vers une forme d'anglomanie et aurait suggéré une forme de bilinguisme institutionnel. On aura alors laissé plané le risque d'une dérive à l'égard de la primauté du français. On aura corrigé le tir depuis; il n'en demeure pas moins que l'incohérence rapportée allait à l'encontre de l'esprit de la Loi 101. Ainsi un temps précieux aura été perdu, là où des actions administratives ciblées auraient pu initier une évolution heureuse. L'avenir demeure ouvert et positif si l'Administration, dans un sens large inscrit elle-même, en paroles mobilisatrices et en actions

déterminantes, un respect profond de l'esprit et de la lettre de la Charte de la langue française.

Office québécois de la langue française (OQLF)

L'évolution du mandat lié au traitement des plaintes et du suivi de la situation linguistique confié à l'Office québécois depuis 2002 l'aura fait porter son action sur le *normatif et le punitif*. Cela aura entretenu une perception négative à l'endroit de la Charte, Loi fondamentale, que les contestations et les jugements de la Cours Suprême du Canada-anglais sur l'affichage auront cristallisés dans l'opinion publique.

Pourtant, la dynamique de la vitalité linguistique requiert un effort de francisation qui repose sur des modes incitatifs et mobilisateurs. Le bilinguisme accru des travailleurs francophones peut favoriser un retour détourné de l'anglais comme langue de travail, tout comme la méconnaissance du français des immigrants anglotropes. C'est pourquoi l'OQLF devrait exercer un plus grand rôle incitatif de francisation active auprès des comités de francisation des PME, des employés et des employeurs. L'entière cohérence de la Charte exige une approche mobilisatrice de l'ensemble des intervenants qui conféreront à la langue française une utilité incontournable dans toutes les sphères de la vie moderne au Québec, et dans certaines parties du Canada-français historique... Par réciprocité, la vitalité de la langue française identitaire, fondement d'un peuple, dépend de cette cohérence ...

Ainsi un besoin existe, qui n'est pas satisfait par l'action de l'Administration. L'OQLF devrait donc recentrer son action en tant qu'agent de francisation. Son mandat pourrait être élargi de manière à ancrer ce rôle d'agent actif de francisation de l'Administration et des entreprises. À titre d'exemple, une campagne de sensibilisation telle celle proposée en 2010 (Annexe) devrait relever de l'action prépondérante de l'OQLF.

La loi 14 devrait clairement préciser ce rôle de l'OQLF.

DE LA COHÉRENCE DU SYSTÈME D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT

Rappelons ce que la Charte prescrit de la langue de l'Enseignement :

72. L'enseignement se donne en français dans les classes maternelles, dans les écoles primaires et secondaires sous réserve des exceptions prévues au présent chapitre.

Toutes les années scolaires de la maternelle à la fin de l'année terminale des études secondaires **doivent constituer un tout cohérent propre à éduquer de l'identité culturelle et de la maîtrise de la langue française.**

Il serait alors normal que l'ensemble des élèves de langue française et les néo-Québécois s'inscrivent au sein du réseau des écoles francophones de la maternelle à la fin de l'année terminale normale du niveau secondaire d'un modèle de référence universel.

De l'enseignement collégial en français

Il est important de comprendre que la première année (le tronc commun) enseignée dans les institutions dites cégeps correspond largement à l'année terminale du système des *High School* ou des Lycées (la douzième année, jusqu'à 18 ans inclusivement). Cette formation fait partie d'un continuum de l'enseignement secondaire normal; alors que la dénomination *Collège* porte sur l'enseignement pré-universitaire ou professionnel.

- Ainsi, à cause d'un référence sémantique particulière au Québec jumelée à une fréquentation arbitraire des locaux autres que ceux des écoles polyvalentes de l'organisation scolaire, l'année terminale au secondaire n'a jamais été professé en français pour tous, comme cela est normal et légitime pour l'anglais, au sein des sociétés anglophones. . .
- **La division arbitraire de l'enseignement entre le secondaire et le cégep aura ainsi contribué à grever la cohérence du système d'enseignement, à introduire une rupture du continuum psycho-éducatif normal et à fragiliser l'intégration normale de l'ensemble des jeunes à la société francophone. Une difficulté purement organisationnelle et quasi-sémantique aura crée et perpétue**

autour de l'enseignement en français au collégial un débat éternel où ailleurs, par pragmatisme et pour des raisons liées au développement psycho-éducatif, l'enseignement se fait tout naturellement dans la langue nationale jusqu'à 18 ou 19 ans.

Considérant que la fréquentation des cégeps en anglais conditionne les choix linguistiques et un transfert à l'anglais ; et, que la rupture du continuum d'apprentissage et du développement psycho-éducatif établit une fragilisation du processus normal d'acquisition de connaissances du français, de valeurs culturelles et d'appartenance identitaire à la société québécoise de langue française :

- il serait normal de faire en sorte que l'enseignement tout au moins du corpus commun de la douzième année –lequel porte sur une manière de penser et des connaissances de l'histoire et de la littérature québécoise et la consolidation de langue française- soit dispensé en français ...

Doit-on pour autant inscrire cette obligation dans la Loi 101 ? Pas nécessairement, puisque la Loi décrit déjà que l'enseignement *secondaire* devrait être donné en français. On aurait tout juste besoin de rétablir une terminologie commune à l'ensemble des systèmes d'enseignement nationaux, et décréter l'instauration d'un diplôme supérieur d'école secondaire sanctionnant la réussite de tout du tronc commun de l'enseignement dispensé dans les établissements de transition dits cégeps. On aura par surcroît réduit un paradoxe qui entretient une rupture entre le développement psycho-éducatif normal de l'étudiant, jeune pré-adulte, et le mode d'appartenance identitaire normal et l'organisation scolaire.

Le projet de loi 14 propose que l'obtention du diplôme collégial soit *conditionnelle à la réussite de tout cours de français prescrit* (ou d'un examen de français pour les jeunes des cégeps anglophones, semble-t-il). Mais, comprenons-le bien, la nature de la situation de problèmes repose sur une notion différente d'une telle approche normative à caractère punitif.

La singularité du *non- enseignement* de l'histoire au collégial

Nous nous référerions plus haut à l'équivalence comparée de la première année enseignée dans les institutions des cégeps à la dernière année générale des *High School*. Observons alors que, contrairement à leurs collègues du Canada anglais, les étudiants collégiaux ne sont pas tenus de

compléter un cours d'histoire. Paradoxal dans une province dont la devise est : *Je me souviens*. Cette anomalie aurait dû être corrigée depuis longtemps. Les volets de l'histoire du Canada-français que la majorité des étudiants ignorent alors sont légion : le rapport Durham et ses conséquences, la rébellion de 1837 ; la rébellion de Riel et des Métis de l'Ouest, la relève de l'Église catholique en tant qu'institution de santé et d'éducation et d'enseignement jusqu'à la Révolution tranquille, les liens entre Canadiens-Français et le caractère identitaire en découlant jusqu'à la dite Révolution tranquille, les conditions d'assimilation des Canadiens-français découlant de l'étreinte de la Confédération et de la Conquête, la contribution du Canada-français aux guerres, à la protection du territoire et au maintien de la Paix...

... La transmission de la langue identitaire et de la mémoire vive de la conscience nationale d'un peuple passe en partie par l'enseignement de l'histoire et de la littérature que le peuple québécois, et canadien-français, a engendré dans les siècles de sa résistance.. Alors, ne pas enseigner cette littérature et cette histoire à tous les jeunes allophones et francophones au cégep, équivaudrait à leur refuser l'accès à l'identité québécoise, à ses racines profondes. C'est les livrer à un puits de l'oubli, dont ils ressortiront imprégnés de toutes les influences anglomanes à la mode. On peut supputer que cette grave lacune aura été en partie responsable de l'anglicisation de Montréal après l'adoption même de la Loi 101.

Ce que je fais valoir littéralement, c'est que tout cela mérite de faire l'objet d'un cours d'histoire obligatoire pour tous les étudiants au tronc commun du régime d'enseignement collégial. L'enseignement de l'histoire du pays est une question de bon sens auquel nous convie d'ailleurs le système d'enseignement du Canada-anglais...

Le programme d'anglais intensif, une approche différente

Le désaccord à l'implantation d'un programme d'anglais intensif universel improvisé par le gouvernement libéral de M. J. Charest aura été exprimé par plusieurs. Ce programme reposait d'ailleurs sur une évaluation partielle d'un projet pilote mené au sein de commissions scolaires du Lac Saint-Jean. Le rapport d'évaluation que nous avons obtenu ne permettait d'ailleurs pas de conclure au bien fondé de ce programme, et surtout pas de la pertinence d'en faire un programme universel pour les régions déjà *bilingues* de Montréal et de l'Outaouais où il existe une réelle situation de problèmes à l'intégration linguistique de l'ensemble des jeunes immigrants et des carences de la qualité du français. Le bon sens dicte déjà le rejet d'un tel plan; cette proposition est impropre

à la conjoncture du grand Montréal. Nous avons développé ailleurs¹ une proposition de rechange qui éviterait des dérapages et le glissement vers le bilinguisme social, et permettrait de surcroît une consolidation des connaissances du français.

Le surfinancement des universités anglophones, des impacts

Nous avons ailleurs présenté une brève analyse du surfinancement du secteur anglophone². Un tel état de faits jouerait en faveur d'un attrait supplémentaire de l'anglais, et le choix de l'anglais d'un bon nombre d'étudiants étrangers qui demeureraient au Québec une fois les études complétées. La croissance de la proportion du financement public consenti au secteur anglophone aura augmenté alors même qu'au Canada-anglais le secteur francophone est défavorisé. Un gouvernement responsable aurait à cœur de corriger un tel déséquilibre systémique à contre-nature.

DE L'IMMIGRATION

J'aimerais maintenant résumer des thèmes qui gravitent autour de paramètres indissociables de l'intégration positive. Nous référons le lecteur au Mémoire présenté en Consultation générale sur la planification de l'immigration au Québec (Annexe A).

Intégration linguistique :

- La hausse arbitraire des niveaux d'immigration, sans soutien démocratique explicite et sans la mise en œuvre de tous les moyens d'intégration normaux, relève d'une erreur fondamentale. « Les hausses importantes du niveau d'immigration auront engendré une diminution de la proportion des immigrants francophones véritables. Ainsi, les périodes de hausses marquées des volumes d'immigration, soit entre 1990-1994 et

¹ DES ARGUMENTS AUTOUR DE THÈMES PORTANT SUR LA COHÉRENCE DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS /DES ÉTUDES COLLÉGIALES EN FRANÇAIS et PROPOSITION DE RECHANGE AU PROGRAMME PROJETÉ D'ANGLAIS INTENSIF EN SIXIÈME ANNÉE. ISBN 978-2-9812205-3-0.

² La référence suivante demeure pertinente et utile : <http://http://www.coopuqam.com/257901-Livres--produit.htm> ; *Financement des universités et hausses des droits de scolarité :solidarité citoyenne, contrat social, saine gestion et des non-dits.*

entre 2003-2009-2011, coïncident à des baisses de la proportion des immigrants ayant une connaissance unique de la langue française : **la hausse des niveaux d'immigration se fait aux dépens de la proportion des immigrants ayant une connaissance unique du français** (laquelle diminue alors entre 21 et 23%). Observons que la situation démolinguistique du français s'est dégradé suite à chacune de ces vagues d'immigration, et vraisemblablement aussi depuis 2007. »

- Quel serait un niveau juste? Je vous rappelle que les États-Unis, qui présentent pourtant des signes de troubles sociaux liés à l'intégration, se contentent d'un rapport d'immigration de moins que 1/300 (Immigrants/population totale). Ramené au niveau canadien, cela signifierait un seuil maximal autour de 110,000 /120,000 immigrants pour tout le Canada, et autour de 28,000/30,000 immigrants annuels pour le Québec. Sous les conditions actuelles, la capacité d'intégration linguistique pourrait se situer autour de 12,000 à 15,000 sur l'île de Montréal et de 25,000 à 35,000 nouveaux arrivants annuellement pour tout le Québec.

Intégration économique et sociale :

- Il est utile de souligner que lors de l'importance récession de 81-82, le gouvernement canadien avait ramené le niveau l'immigration pendant quatre ans en-dessous des 100 000 immigrants par année, et le gouvernement québécois à moins de 20,000, soit aussi longtemps que le marché de l'emploi n'eût pas rattrapé le recul des années de récession. La même sagesse devrait sainement prévaloir maintenant. Selon le même modèle, les niveaux d'immigration auraient du être réduits entre 2008 et 2013, soit une période de 5 ans.
- « Tout indique alors que les seuls quotas -un volume élevé à atteindre en dépit d'indications contraires-, nonobstant le niveau, ne peuvent pas constituer un objectif valable. L'objectif clair et impérieux qu'impose la situation de problèmes est de rechercher une proportion d'au moins 70% d'immigrants ayant une connaissance unique du français (francophones). À défaut, le MICC continuera à alimenter un déséquilibre linguistique, et la paix linguistique pourrait être menacée sur l'île de Montréal, ce sans ne rien ajouter à la prospérité économique de l'ensemble. C'est bien de la valeur de chacun des cas en fonction des critères déterminés qu'il faille juger, la formation générale pouvant être l'un de ces critères privilégiés à condition que les émigrés avant même leur départ de leur pays soient clairement informés qu'ils devront s'adapter aux conditions réelles du marché de l'emploi. Dans tous les cas, un ministère responsable devrait toujours évaluer sa capacité d'intégrer les immigrants, et moduler à la baisse le nombre d'immigrants en période de conjoncture économique défavorable. » (essai M.P. /revu 2011)

- Depuis 2008, les gouvernements canadiens et québécois n'auront pas modulé les niveaux annuels d'immigration en fonction de la conjoncture économique: les niveaux d'immigration sont haussés à des niveaux records alors que le taux d'emploi et la création d'emploi auront baissés, notamment dans la région du grand Montréal. Le principe de "*capacité d'intégration*" est pourtant primordial.

Sur le seul plan de l'intégration linguistique, nous avons déjà fait valoir que la conjoncture économique qui sévit en Europe, notamment dans des pays de langues cousines du français, confère un potentiel de recrutement de candidats jeunes et instruits. Il y a là tout un travail de fond auquel devrait s'attaquer un ministère des relations internationales (MRI) éclairé.

Dans tous les cas, les **programmes de francisation** pourraient s'étendre à l'ensemble des candidats à l'immigration ne maîtrisant pas la langue française. Une telle condition d'intégration devrait être introduite non pas en tant que mesure coercitive mais en tant qu'occasion unique pour les nouveaux arrivants de se joindre à un projet inclusif de société distincte. Une preuve de la volonté d'adhésion à la société civile ne serait-elle pas de respecter la langue et la culture de la société distincte d'adoption en s'inscrivant spontanément aux programmes de francisation?

DE COMPORTEMENTS LINGUISTIQUES AMBIGUS DU PEUPLE

L'analyse suivante reprend largement des arguments présentés dans une lettre respectueusement adressée aux Ministres du MICC et de la Culture et des Communications en avril 2010 (Annexe B). On y proposait un projet de conscientisation des comportements linguistiques des Québécois de manière à favoriser la francisation et l'inclusion des nouveaux-arrivants par une approche citoyenne responsable.

- Nous recevons mal les nouveaux arrivants à chaque fois que les échanges verbaux s'énoncent dans un français approximatif, que les interlocuteurs transfèrent leurs fragments de pensée dans un anglais tout aussi approximatif dès qu'un allophone vient à ne pas

comprendre, à hésiter, à se sentir gêner de parler dans une langue qu'il ne maîtrise pas encore. Réflexe régressif que ce saut quantique à la langue anglaise étrangère à la langue maternelle de l'un et de l'autre, le francophone et l'allophone, qui communique alors la perception d'une langue bâtarde, inepte, secondaire, déficiente, transmutée en quelque chose hideux, d'étranger à sa beauté originelle. Fierté et sens de l'accueil de l'autre dans un discours chaleureux parce que bien communiqué, tel serait la nature d'un climat socio-affectif qui contribuerait à la francisation.

- L'apprentissage par l'immersion au sein d'une population séculaire qui communique le goût de sa langue par l'exemple et le renforcement positif est évidemment un excellent moyen de francisation, encore faut-il que les citoyens accueillent avec intérêt, empathie et patience les efforts sincères. La dimension *socio-affective* remplit un rôle central pour communiquer un message positif qui contribuerait à renforcer le goût d'apprendre. L'environnement social et humain conditionne la francisation: l'encouragement ou la découragement. Le succès du projet d'intégration en français de la très grande majorité des allophones repose sur des conditions qui relèvent de la dynamique des interactions sociales et culturelles dans la vie de tous les jours.

La résolution de difficultés d'intégration linguistique et culturelle réside alors dans la modification d'attitudes et de comportements. Une remise en question constructive s'impose donc de manière à mobiliser la population et les intervenants dans la direction espérée. Plusieurs facteurs jouent, la situation requiert donc une stratégie constructive d'interventions à différents niveaux: concertation, éducation populaire, organisation communautaire, et *marketing* social. Là, des stratégies éducationnelles viseraient à agir de façon spécifique sur les facteurs qui prédisposent au transfert linguistique au français (attitudes et connaissances), qui le facilitent (information sur la culture, la littérature, l'Histoire; mode de vie en harmonie avec le climat, cohésion sociale, qualité du français parlé), et qui les renforcent (encouragements, représentations positives de l'identité québécoise, sentiment d'appartenance). Tout un travail de sensibilisation viserait à faire prendre conscience des comportements et les attitudes qui influent sur le succès de la francisation des allophones. On doit sensibiliser les citoyens de l'importance de s'adresser en français aux allophones. Chaque citoyen deviendrait un agent d'intégration parce que conscient de ses responsabilités civiques et de l'impact de ses attitudes et de ses

comportements.

Veut-on que Montréal, demain, soit francophone, et que le Québec le demeure vitalement? Si oui, la seule avenue est de canaliser les immigrants allophones vers un choix du français comme langue d'usage à la maison comme au travail; de s'assurer que les nouveaux immigrants allophones soient francisés; de les inciter à s'installer ailleurs qu'à Montréal; de mieux gérer la sélection et le recrutement; de faire en sorte qu'ils optent plus spontanément pour des études collégiales et universitaires en français. La responsabilité du gouvernement est alors énorme.

En définitive, sous ce volet des comportements socio-affectifs, nous proposons à nouveau la mise en œuvre d'un tel projet par la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française et le ministre responsable de la grande région de Montréal, car c'est bien sur Montréal que se joue l'avenir ou le destin de la langue française au Québec...

CONCLUSION

CONCLURE SUR UN PROGRAMME D' ACTIONS

La situation linguistique s'est détériorée dans le grand Montréal; le poids de la langue française continuerait de décliner, les paramètres dynamiques demeurant et faisant leur œuvre...Un gouvernement responsable devrait entreprendre prestement la mise en œuvre d'un programme élaboré d'actions éclairées qui pourront enrayer le déclin, voire insuffler une saine évolution....

D'aucuns pourraient objecter que les arguments présentés dans notre bref Mémoire dépassent le cadre du projet de Loi 14. Cette simple *renovation* de la fondamentale Loi 101, quoique bien mesurée et sage, n'est pas suffisante : elle n'a pas le potentiel d'une action probante et à court terme.

La dynamique du mouvement de régressif est de telle nature et de telle ampleur que nous n'en sommes plus à s'obstiner sur l'accent qu'il faudrait adjoindre à la raison sociale 'METRO' ou de la justesse du traitement de plaintes par l'OQLF ou de l'obligation d'adopter une dénomination sociale francisée à des entreprises multinationales. Le ``*Quand le feu est au château, on ne s'occupe pas des écuries...*`` attribué à Voltaire serait ici de bon conseil. Tant est à redresser que de faiblardes mesures ou les seules dispositions légalistes ne suffiront pas à la tâche...

``À mon sens, le défi qui se pose maintenant est de faire comprendre la nature du problème à l'ensemble des décideurs et des partis prenants, de développer un consensus autour d'une action concertée, de veiller à la mise en œuvre cohérente des politiques et des lois ayant un impact direct sur l'évolution de la situation linguistique.

Une volonté commune et déterminée de faire passer l'essentiel avant des différences secondaires ou des calculs partisans fait toujours défaut. Il y a trop de déni de l'évidence, or fuite et déni ne sont pas des attitudes porteuses d'espérance...``

Plusieurs facteurs socio-structuraux influencent la vitalité de la langue française :

- Un facteur déterminant de la tendance démo-linguistique est l'immigration trop largement anglotrope. L'évolution de la vitalité de la langue française dépend alors d'une intervention structurante à chacune des étapes de l'immigration : le recrutement, la sélection, la francisation, l'accueil, l'intégration linguistique et sociale... Ce formidable potentiel, la société québécoise le gaspille à chaque fois qu'elle ne fait pas face à ses responsabilités dès le recrutement, qu'elle ne communique pas un message clair d'inclusion à un projet de société distincte.

- Le système d'éducation publique joue un formidable et essentiel rôle de cohésion sociale en conviant à une intégration positive par la langue française, la culture et les valeurs communes de la société d'accueil. La langue d'enseignement est un instrument puissant et essentiel de francisation, une courroie de transmission vers la francité. L'école, dès la maternelle, constitue un lieu d'éducation et de socialisation pour la vie durant; les valeurs culturelles et morales qu'elle transmet sont garantes de cohésion, d'inclusion et de solidarité sociale. Ainsi, la fréquentation des écoles francophones est primordiale; elle constitue une étape cruciale d'intégration harmonieuse. Au Canada-anglais la fréquentation des écoles publiques en anglais va de soi jusqu'à la fin du « *High school* », la douzième année équivalant à peu près à la fin de la première année d'enseignement général et professionnel du cégep. Ainsi, en suivant strictement le modèle anglo-saxon canadien, l'enseignement aux allophones et aux francophones devrait être dispensé en français jusqu'à la fin de la première année de l'enseignement collégial! Et qu'est ce projet d'anglais intensif pour la grande région montréalaise, sinon une forme déguisée équivalant à un simple plan d'assimilation différé à l'anglais?

- Les comportements socio-linguistiques des Québécois et le respect de l'Administration de l'esprit et de la lettre des lois linguistiques créent un climat dont dépend l'intégration linguistique positive.

En définitive, la loi 14 propose utilement un renforcement de la place du français au Québec par une sélection limitée de mesures ciblant le droit de travailler et de vivre en français... Toutefois, l'approche légaliste constitue qu'une des mesures, non une panacée. Une politique linguistique éclairée porte sur un ensemble de paramètres importants.

Par ailleurs, la loi 14 devrait éviter l'écueil d'un accroissement de la charge des contraintes normatives. Une approche normative et punitive porte le fruit de querelles et de réactions contre-productives, sans ne rien faire pour consolider la vitalité de la langue. Le renforcement de la Charte repose plus sur la réunion de principes fondamentaux unificateurs que sur un amalgame normatif. La dynamique en faveur du français, langue commune et identitaire, s'alimente d'une mobilisation de fond de tous les citoyens, des gouvernements, de l'Administration, des institutions.

C'est bien mal traiter un peuple que de ne pas conférer à sa langue identitaire fondatrice un statut traduisant la volonté collective ou de la subordonner à des stratégies partisans ou sophistes de partis politiques

La plus grande imposture de l'histoire canadienne ? À des moments donnés de notre existence, de peuple distinct de culture et de langue identitaires propres, nous avons presque perdu la maîtrise de notre vie. C'est là, à un autre carrefour fatidique, que la société canadienne-française et québécoise se retrouve encore maintenant, vacillant à un point de bascule. Si nous perdons maintenant la maîtrise de notre vie linguistique identitaire, elle se trouvera dès lors gouvernée par **le destin**.

Redresser la situation de problèmes requiert de faire appel à une résilience historique, à la conscience nationale, à l'amour de la Patrie... : que ces sentiments guident vers la mise en œuvre déterminée de mesures éclairées, cohérentes et déterminantes...

... Alors, le Québec libéré de tensions persistantes que génère la question linguistique, les énergies pourront être mises ailleurs, à la création d'une société plus juste, plus solidaire, plus équitable, plus créative, plus prospère.

ANNEXES

i

A. Sur le thème de l'immigration et liens à la Planification de l'immigration au Québec

¹ M.P. Mémoire à Commission parlementaire de la culture et de l'éducation.

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES RELATIONS
AVEC LES CITOYENS**

**DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION GÉNÉRALE SUR
LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA
PÉRIODE 2012-2015**

Texte soumis, sous le thème immigration et intégration.

PAR MICHEL PAGÉ, MONTRÉAL

RÉDACTION EN DATE DU 11 MAI 2011, revue 18 mai

/ adresse confidentielle : ..., Montréal, /

Table des Matières

| | |
|---|----|
| <i>AVANT-PROPOS</i> | 4 |
| | |
| Une politique linguistique cohérente, condition préalable à l'intégration positive..... | 5 |
| | |
| <i>INTRODUCTION</i> | 5 |
| LE SCHÉMA GÉNÉRAL | 6 |
| | |
| <i>L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ET LE RESPECT DE LA LOI</i> | 9 |
| Du gouvernement entre 2003-2012 | 9 |
| CSLF, l'ambiguïté institutionnalisée..... | 10 |
| Et depuis l'élection du Parti québécois..... | 10 |
| Office québécois de la langue française (OQLF) | 11 |
| L'évolution du mandat lié au traitement des plaintes et le suivi de la situation linguistique confié à l'Office québécois depuis 2002 l'aura fait porté son action sur le <i>normatif et le punitif</i> . Cela aura entretenu une perception négative à l'endroit de la Charte, Loi fondamentale, que les contestations et les jugements de la Cours Suprême du Canada-anglais sur l'affichage auront cristallisés dans l'opinion publique. | 11 |
| | |
| <i>DE LA COHÉRENCE DU SYSTÈME D'EDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT</i> | 12 |
| De l'enseignement collégial en français..... | 12 |
| La singularité du <i>non- enseignement</i> de l'histoire au collégial | 13 |
| Le programme d'anglais intensif, une approche différente..... | 14 |
| Le surfinancement des universités anglophones, des impacts | 15 |
| | |
| <i>DE L'IMMIGRATION</i> | 15 |

| | |
|--|----|
| <i>DE COMPORTEMENTS LINGUISTIQUES AMBIGUS DU PEUPLE.....</i> | 17 |
| <i>CONCLUSION.....</i> | 20 |
| CONCLURE SUR UN PROGRAMME D' ACTIONS | 20 |
| <i>ANNEXES.....</i> | 23 |
| A. Sur le thème de l'immigration et liens à la Planification de l'immigration au Québec..... | 23 |
| <i>Vers un modèle d'intégration</i> | 27 |
| L'intégration..... | 27 |
| THÈME 1. Plan d'immigration lucide : Intégration positive, réduction des volumes d'immigration; et, l'argumentaire économique et des impacts sur les finances publiques..... | 29 |
| La question de l'intégration linguistique et culturelle..... | 30 |
| l'argumentaire économique | 31 |
| En définitive | 34 |
| THÈME 2 : Choix entre la transmission des valeurs communes et l'historicisme en marche par le laïcisme extrême, l'interculturalisme et l'oubli de la mémoire collective..... | 36 |
| La mémoire collective | 37 |
| L'historicisme en marche..... | 41 |
| Conclusion..... | 44 |
| <i>ANNEXES</i> | 48 |
| A. Population immigrante au Canada et au Québec et dissociation entre les niveaux d'immigration et la capacité réelle d'absorption..... | 48 |
| <i>ANEXE B.</i> | 49 |
| Correspondances précédentes en relation au rôle de l'ADMINISTRATION..... | 49 |

Vers un modèle d'intégration³

Il m'est apparu utile d'orienter mon humble contribution à la consultation sur *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 sous le thème de l'intégration positive*. Ce cadre esquissé, il devient plus facile de répondre à un questionnaire plus spécifique relatif aux niveaux et à la composition de l'immigration.

L'intégration

L'intégration, source de cohésion et de coopération sociale, constitue une condition préalable à l'existence d'une société stable et viable. Voilà qui fait déjà de l'intégration un sage objectif de société. Mais qu'entend-t-on plus précisément par intégration, et quel en serait un modèle juste et utile?

Je ne prétends pas pouvoir répondre ici à cette question, ni qu'il puisse y avoir un seul modèle. Mais, j'aborde des éléments essentiels pour une société qui connaît une crise identitaire qui risque fort de l'emporter, comme le vent abat un arbre mal enraciné.

La Charte de la langue française constitue un modèle d'intégration unanimement agréé au fil des évolutions politiques. La Loi 101 inscrit fondamentalement des paramètres d'une intégration linguistique des immigrants à la société québécoise. L'affirmation du statut de la langue française comme seule langue officielle au Québec et les mesures visant à en assurer la protection et l'épanouissement auront induit une tendance positive en faveur de la langue identitaire du peuple québécois francophone au sein de la Confédération canadienne.

On aura trop tendance à passer sous silence une autre force d'attraction traditionnelle : la culture, les coutumes et les valeurs issues de la tradition et judéo-chrétienne. La contribution des communautés religieuses aux institutions de santé et d'enseignement au Canada-français aura marqué singulièrement l'évolution de la culture et de la société. De ces contributions, il demeure un fond qu'il ne m'appartient pas de jauger, mais qui constitue certes une forme d'attraction qui a le potentiel de contribuer à la cohésion au sein d'une société. Langue et religion sont des marqueurs de l'être social et culturel, ils sont des attracteurs ayant le potentiel de favoriser la cohésion et la coopération spontanée. Des libertaires pourront s'objecter à la Loi 101 sous le prétexte qu'elle contraindrait le libre choix. Mais un libertaire saura par ses réflexions préalables que la liberté est faite de contraintes librement agréées, que l'acceptation des contraintes inscrites dans les mœurs, les coutumes et les lois d'une société est source de liberté, qu'il n'y a pas de liberté sans l'expression de responsabilités

³ Ce dossier ne peut être reproduit sans la permission de l'auteur, M.P.

civiques, sans le respect de mesures d'intégration positive et constructive d'une société stable, viable et juste. Mais plus, je rappellerai que les libéraux (dans le sens de tenants du libéralisme politique) acceptent d'emblée que des contraintes doivent être formulées sur la langue commune et les institutions d'enseignement de l'État afin de créer une cohésion essentielle. Ainsi, Milton Freedman (*Capitalisme and Freedom*. 1962, 1982) affirme sans compromis aucun que:

« ... *Great streams of immigrants were flooding the United States from all over the world, speaking different languages and observing diverse customs. The "melting pot" had to introduce some measure of conformity and loyalty to common values. The public school had an important function in this task, not least by imposing English as common language.* »

Après réflexions, on peut avancer que toute personne s'opposant à la Loi 101, témoigne en fait de sa méconnaissance de l'histoire canadienne, de l'ensemble des combats des Canadiens-français pour les écoles en français, des lois anti-français, et ainsi de suite.. Au Canada, les dés sont pipés et les règles jouent en défaveur des Canadiens-français et de la vitalité de la langue française. La Loi 101 n'est pas contre quelque chose mais pour l'affirmation d'une société francophone, elle protège même les droits linguistiques des anglophones de souche au sein d'une Confédération canadienne anglophone, qui aura bafoué tous les droits linguistiques de sa minorité francophone. En fait, la Loi 101 constituerait un vibrant exemple d'un sens démocratique hors du commun, exemplaire... dans la recherche d'un modèle équilibré d'intégration viable et salubre pour un peuple minoritaire au sein d'une Confédération...

Ainsi, on aura compris que l'action politique peut porter sur l'intégration ou la désintégration... de forces cohésives au sein d'une société.

J'aimerais maintenant aborder des thèmes qui gravitent autour de l'immigration, de sa planification, et qui relèvent de paramètres indissociables d'une intégration constructive positive.

THÈME 1. Plan d'immigration lucide : Intégration positive, réduction des volumes d'immigration; et, l'argumentaire économique et des impacts sur les finances publiques⁴

Je lisais avec consternation dans l'édition du 11 novembre 2010 de la Presse, qu'en dépit d'avis éclairés déjà présentés au MICC, ce dernier s'apprêtait à reconduire le quota d'immigration de 2009/2010 (49 491/ 53 981) sans tenir compte des effets de la récession sur la demande et l'offre de l'emploi et la capacité réelle d'intégration sociale et économique. C'est aberrant car, en période de récession, la prudence élémentaire instruirait de baisser le niveau d'immigration puisque la pénurie en main-d'œuvre fût et serait moindre que ne le laissait anticiper un scénario optimiste antérieur; et, que d'autres moyens seraient plus judicieux pour contrer des demandes sectorielles ou régionales en main-d'œuvre.

Je dois porter à votre attention que les justifications d'une planification d'un niveau d'immigration élevé s'appuient sur un argumentaire fragile lorsqu'on fait référence aux vertus sans sens critique ni nuances d'une immigration à haut volume. Contrairement aux idées reçues, l'immigration aux niveaux actuels, dans une conjoncture économique incertaine, n'est pas requise, ce pour deux raisons fondamentales:

1. Il y a déjà un problème d'intégration linguistique et économique dans la grande région métropolitaine. Montréal s'anglicise de manière effarante depuis 2003/2004, et particulièrement depuis 2007;
2. En situation économique difficile, l'immigration à des niveaux trop élevés et dont la composition correspondrait peu aux objectifs d'intégration sociale et économique et aux besoins régionaux réels en main-d'œuvre ferait en sorte que le seuil des bénéfices économiques marginaux négatifs serait dépassé, et générerait une charge budgétaire excédentaire⁵ qui pourrait être insoutenable s'il fallait que la récession perdure ou reprenne après une brève période de croissance mitigée (récession en W possible aux E.U et en zone Euro; taux de chômage élevé, déficits budgétaires croissants, etc.).

⁵ ... directement par les programmes d'assurance-emploi et d'assistance sociale; indirectement, par la consommation de services de santé et autres avantages liés aux politiques familiales d'un surplus de nouveaux immigrants n'y ayant jamais contribué...

Par ailleurs, des études démontrent bien que l'immigration ne contribue pas à rajeunir la population d'une manière significative; et, qu'elle ne contribue pas à contrer un déficit démographique puisqu'il n'y a pas de déficit aux termes même des dernières simulations (Statistique Canada, fascicules Projections 2006-2056, aussi Institut de la Statistique du Québec; Institut Simon Fraser, étude de 2009; Statistique Canada; Marc Termote, ACFAS, mai 2010; OCDE plusieurs études concomitantes;).

Ici les questions d'intégration linguistique à la langue française et les avantages économiques comparés sont intimement liés.

La question de l'intégration linguistique et culturelle

Les parlementaires ont le devoir express et urgent de redresser la situation engendrée depuis quelques années en matière d'intégration linguistique, et alors d'accroître le recrutement et de sélection de candidats francophones répondant aux critères requis par le Québec.

L'intégration positive constitue une condition de la pérennité d'une société stable et viable. La responsabilité ultime de l'intégration incombe aux nouveaux arrivants. La société d'accueil doit certes fournir un cadre et des moyens d'intégration, et faire preuve d'attitudes tolérantes, mais il incombe aux nouveaux arrivants de participer aux traditions, au patrimoine culturel et religieux de la société où ils émigrent.

Au Québec, les institutions et la société civile valorisent les principes démocratiques; l'égalité des hommes et des femmes; la langue commune, le français. Nos traditions et notre Histoire témoignent de la contribution de la religion chrétienne (ne pas confondre religion avec tradition, la société québécoise et canadienne sont de tradition judéo-chrétienne, que cela plaise ou non.). Voilà essentiellement des données de notre être identitaire.

Malheureusement, des incongruités du ministère de l'Immigration du Québec causent maintenant un problème pour la vitalité même de langue française dans la grande région de Montréal. La hausse, sans soutien démocratique profond, net et clair, de l'immigration à des niveaux de plus en plus élevés depuis 2004 relève d'une erreur fondamentale. « Les hausses importantes du niveau d'immigration auront engendré une diminution de la proportion des immigrants francophones véritables. Ainsi, les périodes de hausses marquées des volumes d'immigration, soit entre 1990-1994 et entre 2003-2009-2010, coïncident à des baisses de la proportion des immigrants ayant une connaissance unique de la langue française: la hausse des niveaux d'immigration se fait aux dépens de la proportion des immigrants ayant une connaissance unique du français (laquelle diminue alors entre 21 et 23%). Observons que la situation démoulinguistique du français s'est dégradée suite à chacune des ces vagues d'immigration, et vraisemblablement aussi depuis 2007. »

Quel serait le niveau juste? Je vous rappelle que les États-Unis, qui présentent pourtant des signes de troubles sociaux liés à l'intégration, se contentent d'un rapport d'immigration de moins que 1/300 (Immigrants/population totale). Ramené au niveau canadien, cela signifierait un seuil maximal de 110,000 immigrants pour tout le Canada, et que de 28,000 immigrants annuels pour le Québec. Par ailleurs, sous les conditions actuelles, la capacité d'intégration linguistique pourrait se situer annuellement autour de 12,000 à 15,000 sur l'île de Montréal et de 25,000 à 30,000 nouveaux arrivants pour tout le Québec.

Ainsi, les intentions du gouvernement fédéral (et par le fait même au Québec) de hausser à des niveaux records l'immigration par ailleurs largement anglophone ou anglotrope sont douteuses (à plus de 91% pour l'ensemble du Canada et à quelque 45 % au Québec) et ne répondraient en rien à des besoins rationaux et objectifs; mais, cela contribue rapidement à marginaliser les populations francophones hors Québec et à fragiliser la vitalité du français au Québec. Globalement, l'immigration devrait être ramenée à des niveaux plus bas, sa composition être francophone et francotrope, tout en répondant aux autres critères de qualité et économiques. Une responsabilité de recrutement, de sélection et d'intégration de tous les immigrants, n'aurait pas été pleinement assumée. Malheureusement, cela aura joué en défaveur des intérêts linguistiques et trop peu en faveur des intérêts économiques du Québec.

l'argumentaire économique

Des analyses antérieures mettaient déjà en doute la justesse de la stratégie migratoire sur le plan de la main-d'œuvre et du marché de l'emploi. La reprise économique tarde à se concrétiser nettement et la reprise du marché de l'emploi est décalée d'autant, tout particulièrement aux États-Unis. Il n'y aurait pas de pénurie de main-d'œuvre au dire de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ, nov. 2010). Le nombre d'entreprises qui déclaraient en 2008 éprouver certaines difficultés de recrutement de main-d'œuvre sectorielle a considérablement reculé depuis deux ans, la récession a calmé le jeu, comme à toutes les récessions. À vrai dire le Plan d'immigration aurait dû être adapté dès 2009, et un gouvernement responsable aurait alors abaissé les volumes d'immigration générale pour 2009, 2010 et 2011. Il faut comprendre, et c'est vrai depuis un bon bout de temps, que les pénuries de main-d'œuvre sont largement sectorielles ou régionales, et se modulent au fur et à mesure de la conjoncture économique. Ainsi :

1. L'immigration ne constitue pas la solution de choix à la pénurie de main-d'œuvre en général, mais une parmi d'autres. Certes des demandes spécifiques de compétences spécialisées requièrent un recrutement à l'étranger. Mais, en général, des moyens plus efficaces et plus respectueux de la population québécoise consisteraient à contrer le taux de décrochage chez les jeunes (niveau secondaire et professionnel) à recycler une partie

des assistés-sociaux encore jeunes vers des emplois techniques ou des métiers en demande, à inciter de jeunes retraités à reprendre le chemin du marché du travail, et d'autres encore. En relation aux besoins régionaux, la formation professionnelle dans les cégeps régionaux pourrait, semble-t-il, correspondre encore plus adéquatement aux besoins des milieux de travail spécifiques.

2. L'efficacité de l'immigration pour contrer certaines pénuries de main-d'œuvre et un vieillissement de la population dépend plus de la composition de cette immigration que d'une augmentation des volumes. Le rapport du Vérificateur général du Québec (de juin 2010) précise bien que la sélection des immigrants est lacunaire, que les dossiers seraient mal évalués, et souvent peu en correspondance avec les besoins de formation et de main-d'œuvre qualifiée, et donc en général inepte à répondre à des impératifs d'intégration sociale et économique.

Je soulignerai une dernière errance du MICC ou de ministères à vocation économique lorsqu'on associe sans nuances volume d'immigration et prospérité économique. « L'immigration certes contribue à augmenter la demande de services et de biens de base (nourriture, logement, vêtements, etc. ... mais accroît aussi paradoxalement les demandes de places en garderie ou d'autres services exigés de l'État-providence!), mais plus marginalement que la population en général. Cette demande accrue de biens et de services de base et de consommation courante ajoute un peu d'activités économiques, donc au PIB- indicateur de richesse nationale par agrégation des activités économiques-, mais n'accroît pas nécessairement le PIB par habitant, indicateur de richesse et de niveau de vie. Plus d'activités certes mais, selon le cycle économique et la condition de l'offre et de la demande du marché de l'emploi, pas plus de richesse collective ni de prospérité économique globale, ni de hausse du PIB vert ou d'autres indicateurs de qualité de vie. Comprendons qu'en cas de conjoncture économique difficile, un apport disproportionné de l'immigration générale peut engendrer un déséquilibre entre l'offre de travail et la demande d'emploi. Dans tel cas, faute de revenus de subsistance des néo-citoyens immigrants, l'État se substitue au marché et procède à des transferts sous la forme de diverses allocations et assistances sociales. Cette subvention à la consommation ajoute des activités vitales supplémentaires, non pas une croissance dans des secteurs d'activités ayant des effets d'entraînement sur le développement d'avantages comparés. Qui plus est, en situation économique défavorable et lorsque la composition ne coïncide pas à l'offre de l'emploi, - induit une raréfaction de certains emplois pour les travailleurs natifs et pénalise les populations régionales au prise avec de graves difficultés de sous emploi-, trop d'immigration pourrait faire augmenter les besoins en assistance et en services sociaux publics. L'immigration en période

de récession peut engendrer un excédent structurel entre l'offre et la demande et grever un peu plus les déficits budgétaires des finances publiques. De surcroît, un questionnement sur l'éthique de la redistribution à des néo-citoyens qui n'ont pas encore contribué à l'essor d'un patrimoine économique collectif, que les données budgétaires nous disent déjà fragilisé, en émerge.»⁶

À toutes choses égales, la demande en main-d'œuvre serait plus faible en 2010 et 2011, qu'elle ne l'était avant la crise financière et la récession qui s'en suivit. Alors, il n'y a pas lieu d'augmenter le niveau d'immigration sur le seul motif d'une pénurie générale de main-d'œuvre hypothétique, alors que seules existent des pénuries sectorielles ou régionales, mais bien de le réduire, et même substantiellement.

Il est utile de souligner que lors de l'importance récession de 81-82, le gouvernement canadien avait ramené le niveau l'immigration pendant quatre ans en-dessous des 100 000 immigrants par année, et le gouvernement québécois à moins de 20,000, soit aussi longtemps que le marché de l'emploi n'eût pas rattrapé le recul des années de récession. La même sagesse devrait sainement prévaloir maintenant.

Malgré la bonne performance relative du Canada pendant et après la récession de 2008-2009, les effets sur l'emploi auront été profonds. Des effets perdurent, et le niveau d'emploi est encore inférieur à ce qu'il était avant la crise. Après une période de reprise, des données économiques de mai 2011 traduisent un ralentissement d'autant plus significatif que le consommateur est beaucoup plus endetté qu'avant la récession et que des économies européennes et les États-Unis sont aux prises avec des niveaux d'endettement insoutenables. L'inflation pointe, mais toute hausse du taux directeur risquerait de freiner l'économie. Bref, la prudence indique encore que les niveaux d'immigration canadiens auraient dû être réduits depuis 2008, et être ramenés à des niveaux beaucoup plus bas comme on le fit après la récession de 1981-1982.

L'étude⁷ des niveaux d'assistance sociale de 2006 à 2011 révèle que des hausses du nombre d'assistés sociaux et de chômeurs immigrants ont accompagné les hausses du nombre d'immigrants depuis 2007, ce qui contredit les objectifs théoriques des politiques d'immigration.

⁶ Citation puisé du Chapitre 5 de *Un passé, un destin ou l'avenir d'un peuple*. ISBN 978-2-9812205-0-9/ -1-6.

⁷ Les rapports statistiques des programmes d'assistance sociale, Direction de la Statistique; des rapports du Centre d'étude sur l'emploi et la technologie, MESS; de bulletins mensuels de l'emploi au Québec, dont bulletin vol 27, no 4 avril 2011

Par ailleurs, on peut avancer l'hypothèse que les taux d'assistés sociaux provenant de l'immigration seraient plus élevés au Québec parce que l'État-providence québécois offrirait plus largement que d'autres provinces des avantages relatifs⁸, ce qui contribuerait à attirer et à retenir en proportion plus d'immigrants issus des catégories réunification des familles et réfugiés, lesquels sont plus difficilement intégrables au marché du travail. Cela pourrait constituer une des principales explications de plus grandes difficultés d'intégration économique -(jugés par le taux de chômage, le taux d'assistance sociale et leurs écarts- au Québec et dans la grande région de Montréal.

Par contre, le Québec retiendrait en proportion moins bien les immigrants investisseurs et les immigrants très qualifiés⁹, puisqu'ils repartent largement vers l'Ontario et l'Ouest canadien. Déjà sur le plan économique, ces deux paramètres conjugués- des conditions d'assistance sociale relativement plus avantageuses au Québec pour les immigrants moins qualifiés et des lacunes en insertion, accompagnement et en enracinement des immigrants investisseurs- contribueraient à assombrir le bilan des politiques d'immigration et à plaider en faveur d'une réduction des niveaux.

En définitive

En définitive, l'impact de l'immigration sur l'économie serait mitigé, et varierait largement en fonction des caractéristiques des immigrants et des besoins conjoncturels de l'économie. L'impact de l'immigration sur les finances publiques semble plus nettement négatif, surtout en période de récession. La conjoncture économique incertaine fournit l'occasion de revoir les objectifs et l'organisation du MICC de manière à ne plus à la fois risquer de grever les finances publiques et fragiliser la situation de la vitalité de la langue française de Montréal métropolitain.

« Tout indique alors que les seuls quotas- un volume élevé à atteindre en dépit d'indications contraires-, nonobstant leur niveau, ne peuvent pas constituer un objectif valable. L'objectif clair et impérieux qu'impose la situation de problèmes est de rechercher une proportion d'au moins 70% d'immigrants qualifiés ayant une connaissance unique du français (francophones). À défaut, le MICC continuera à alimenter un déséquilibre linguistique, et la paix linguistique pourrait être menacée sur l'île de Montréal, ce sans ne rien ajouter à la prospérité économique de l'ensemble. C'est bien de la valeur de chacun des cas en fonction

⁸ données du *Conseil National du Bien-être social du Canada et relations aux revenus du bien-être social versus le coût de vie moyen équivalent, par province et par ville.*

⁹ Selon le Conseil des relations internationales du Québec et le rapport du Vérificateur général.

des critères déterminés qu'il faille juger, la formation générale pouvant être l'un de ces critères privilégiés à condition que les émigrés avant même leur départ de leur pays soient clairement informés qu'ils devront s'adapter aux conditions réelles du marché de l'emploi. Dans tous les cas, un ministère responsable devrait toujours évaluer sa capacité d'intégrer les immigrants, et moduler à la baisse le nombre d'immigrants en période de conjoncture économique défavorable. » (essai M.P. déc. 2010/ revu 2011)

En tout état de cause, une planification triennale de l'immigration ne doit pas être rigide ; elle devrait permettre d'abaisser le nombre d'immigrants reçus en fonction d'une conjoncture économique ou sociale défavorable ; et, elle ne devrait jamais compromettre la qualité des candidatures retenues.

Dans tous les cas, le gouvernement au cœur de la nation canadienne-française doit faire preuve de bonne *gouvernance* en matière d'immigration. La cohérence de la planification de l'immigration –sa composition, son niveau- serait évaluée de paire avec des impératifs d'intégration positive.

THÈME 2 : Choix entre la transmission des valeurs communes et l'historicisme en marche par le laïcisme extrême, l'interculturalisme et l'oubli de la mémoire collective

*Attendez que je me souviennne, oui c'était bien cela ...
on pouvait juger de l'utilité de l'arbre à ses fruits... et il
n'y a jamais de fruits sans racines...*

Je m'étonne de lire sur les plaques d'immatriculation la devise : « *Je me souviens* ». Je me souviens, mais de quoi? Le devoir de mémoire qu'inscrit cette devise semble tellement sombrer dans le puits de l'oubli de toute une génération... une génération qui dérive sur une froide banquise de l'oubli dans une partie de la francophonie canadienne dont la devise est « *Je me souviens* »! Car c'est bien ici qu'on aura oublié d'enseigner l'histoire et les contributions considérables et essentielles d'une foule d'institutions et d'hommes et de femmes de bonne volonté et de foi au sein des communautés religieuses, des mouvements d'actions catholiques, des institutions de soins de santé et d'éducation et d'enseignement... Et même lorsque l'histoire est enseignée, elle le serait par des historiens de l'oubli qui tairont ces contributions et les liens essentiels entre les Canadiens-français de l'ensemble du Canada, voire jadis de la Nouvelle-Angleterre... Il ne faut donc pas s'étonner que des idéologies qui reposent sur l'oubli de l'Histoire trouvent au Québec tant de place et d'écoute; que la nature de l'oubli de la culture issue de la religion commune de la société traditionnelle s'étende maintenant au domaine de la langue... L'ignorance est, ici comme ailleurs, le terreau fertile de tous les errements... elle s'étale dans des pages éditoriales, dans des analyses du Conseil du statut de la femme, des revendications de mouvements d'un certain laïcisme extrémiste intolérant, des demandes d'accommodements irraisonnables sans référence à l'obligation préalable d'intégration ...

Tout cela ouvre la porte à tous les errements, car en ne se souvenant de rien on n'apprend rien des erreurs du passé! Cette défaillance inscrirait déjà au cœur de la société distincte une solidité de faïence, sans toutefois la finesse de celle-ci!

La mémoire collective

1. le catholicisme culturel

L'affiliation significative à l'Église et aux rites religieux chrétiens (dans un sens large...) au-delà des années 1960 et jusqu'à aujourd'hui au Canada-français hors Québec constitue non seulement un indicateur d'une similitude culturelle et d'une origine historique commune entre les Canadiens-français mais pourrait aussi encore agir tel un aimant et attirer vers plus de cohésion sociale. Langue et religion sont les éléments fondamentaux d'une identité commune ayant une fonction d'agents intégrateurs opérant par des repères identitaires et des schèmes culturels fondamentaux (présumés encore partagés par l'ensemble des Canadiens-français, voire les membres de la francophonie d'Amérique). Marqueurs et attracteurs sont la langue identitaire et ce qu'il reste du catholicisme dans la culture et des normes sociales populaires.

Ce catholicisme culturel¹⁰ est compris en terme de son contenu socio-affectif et de son association à l'imaginaire culturel; il n'est plus défini par rapport à une valeur normative d'appartenance populaire à l'institution catholique, l'Église. Cette association socio-affective ouvre encore à l'imaginaire créateur un matériau riche. Les textes des meilleures chansons, des contes, des films, l'architecture (laquelle demeure au-delà des croyances une source d'inspiration d'une génération à la suivante), etc. offrent des matériaux de construction d'un univers créateur. Le thème du pardon ou de la réconciliation dans *Les incendies*; le sens de la vie et de la beauté austère de la Neuvaine et la Donation de B. Edmond; la chanson *Dégénérescence* de mes Aïeux; des films de Denis Arcand, *Jésus de Montréal*, *le déclin de l'empire américain*, dialogues d'une société en recherche d'un sens plus profond (je ne serais pas étonné que le prochain film d'Arcand porte sur un appel à la foi chrétienne; la proximité d'une fin de vie ramènerait-elle l'homme conscient à une réflexion sur la mort et la foi..., à l'essentiel?); les contes de Fred Pellerin gravitant autour du village et de l'Église du village, lieu de rassemblement communautaire et culturel... Bref, beaucoup associe la mémoire culturelle religieuse à la création artistique et littéraire ...

Par analogie, la proximité des textes de Léonard Cohen de thèmes bibliques illustre le pouvoir structurant de la culture religieuse ouverte; même lorsque ses chansons sont en apparence que poétiques, ainsi l'esprit d'une phrase telle « *There is a crack in everything, that's how light gets in..* » se rapproche de la parabole de l'Évangile de l'aveugle dont l'infirmité lui permet de recouvrer la

¹⁰ référence à *Le catholicisme québécois : une question de culture*. Sociologie et société, vol 22, no 2, 1990. Raymond Lemieux.

grâce. Reproche t-on à L. Cohen sa filiation juive ? Non! Mais, alors pourquoi refuserait-on au catholicisme culturel son potentiel de matériau de l'imaginaire à des créateurs ou au peuple canadien-français ou québécois?

Balayer la culture religieuse diffuse d'un peuple, c'est rechercher le vide en ignorant que la nature a horreur du vide, et que la déconstruction permet à d'autres formes de s'ériger sur les terrains vagues délaissés. Ce travail de déconstruction et de tentative de reconstruction d'autres tours idéologiques ou de forteresses destinées à contrer l'angoisse profonde des démolisseurs, c'est un peu celui de la Commission Taylor Bouchard ou du Conseil du statut de la femme¹¹, et celui du Mouvement laïque québécois aux manœuvres teintées d'intolérance et de mépris de la culture issue des empreintes du catholicisme sur la société francophone distincte.

Les rites ponctuent et rythment les saisons, les départs, les arrivées, les renouveaux, les retrouvailles, ... Les rites donnent un sens à la vie. Sans rites, on dérive sur un long cours d'eau tel un arbre déraciné emporté après des crues printanières par la débâcle. La culture religieuse est désormais un des rares lieux de rattachement des citoyens –surtout des citadins, déjà dissociés de la vitalité fructificatrice des saisons et de la Nature. La pratique de *rites intégrateurs* – les grandes fêtes -Noël, Pâques, Actions de Grâce... - et les traditions les entourant-, le mariage, le baptême, les pratiques autour de la mort, etc.... - demeurent enracinées dans la culture; elles contribuent à structurer positivement la cohésion et l'appartenance à une société distincte.

Le Québec traverse une crise identitaire... Il est important de prendre conscience que cette crise s'accompagne de la crise que l'Église catholique a traversée, ici plus qu'ailleurs au Canada. Au Québec, trop s'est conjugué pour que tout de la remise en question soit réellement sage. La juste mesure établit l'équilibre salubre, non les débordements!

¹¹ L'avis publié, en mai 2011, par le Conseil du statut de la femme (CSF) (Affirmer la laïcité, un pas de plus vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes)... le CSF explique qu'il ne peut y avoir de cohésion sociale sans le respect des trois valeurs fondamentales sur lesquelles se fonde le Québec moderne, à savoir la primauté du français, la séparation entre les sphères politique et religieuse et enfin, l'égalité entre les femmes et les hommes. Le CSF nous rappelle que la laïcité qui assure la protection de la liberté et de l'égalité entre toutes les citoyennes et citoyens ainsi qu'entre toutes les religions n'est pas reconnue officiellement et que le gouvernement doit corriger cette situation. Mais, la logique perd toute cohérence lorsque le CSF plonge tête baissée vers le piège du nihilisme en faisant de l'oubli du patrimoine issu du catholicisme culturel une condition à l'égalité...et emprunte un raisonnement nihiliste tortueux et professe la castration de Dieu, un homme...

De l'importance des rites...

" Le lendemain revint le petit prince. Le renard dit:

- Il eût mieux valu revenir à la même heure. Si tu viens, par exemple, à quatre heures de l'après-midi, dès trois heures je commencerai à être heureux. Plus l'heure avancera, plus je me sentirai heureux. à quatre heures, déjà, je m'agiterai et m'inquiéterai: je découvrirai le prix du bonheur! Mais si tu viens n'importe quand, je ne saurai jamais à quelle heure m'habiller le cœur...**Il faut des rites.**

- **Qu'est-ce qu'un rite?** dit le petit prince.

- C'est aussi quelque chose de trop oublié., dit le renard. C'est ce qui fait qu'un jour est différent des autres jours, une heure des autres heures. ... »

extrait du *Petit Prince* de Saint-Exupéry.

Un rite signifie que l'on accorde de l'importance aux choses ou aux êtres humains. ...

Pourtant le catholicisme jouait un rôle structurant, même pour ceux qui s'opposaient au cléricalisme oppressant par anticlricalisme ou par conviction à des principes libéraux. Ce catholicisme culturel fonde un certain état d'esprit qui permet la transmission d'une manière d'être spécifiquement distincte, aiguillonne les esprits dans une certaine direction en continuité avec le passé, dans le respect des valeurs traditionnelles et coutumières. Au-delà des préceptes normatifs et institutionnels, il fournissait une voie d'appropriation symbolique de la culture populaire, elle-même structurant un imaginaire dont se nourrissent encore des artistes et des créateurs et forgeant encore le langage populaire. Mais, toute culture a besoin de liens de transmission pour passer du présent à l'avenir, pour se projeter dans l'imaginaire des générations suivantes.

Or, là encore le Québec s'est débarrassé à la fois de l'eau du bain et du bébé!

2. Devoir de transmission des valeurs

Pour que le matériau culturel et social soit vivant, il faut bien qu'une organisation en fasse l'éducation. Langue maternelle, rites et traditions... relèvent certes de la transmission de valeurs familiales, et ne peuvent être sans que soient affirmées les responsabilités individuelles, familiales et sociales.... Toutefois, tel la langue maternelle n'est pas l'affaire que de la mère, l'école prend la relève et transmet des valeurs éducatives de la maternelle à la douzième année inclusivement (là où un système éducatif complet permet partout la transmission des valeurs, de la langue, la culture littéraire, de l'histoire à tous jusqu'à 18 ans inclusivement!)

Jusqu'à peu, l'école proposait le libre-choix entre un cours d'éducation chrétienne et un cours de morale. La période de transition entre le système éducatif confessionnel et le flou moral actuel traversé de tant d'intolérance sous le voile de l'idéologie laïciste permettait encore le libre-choix. Il aura été remplacé par l'obligation de suivre un cours « *d'éthique et de morale* », sorte de fourre-tout devant conférer une familiarisation à toutes les religions et à des valeurs morales ou civiques. Ce qu'il faudrait comprendre c'est que l'école, sous les pressions de groupes obsédés par l'imposition de leur idéologie laïciste intolérante, aura menée au mépris de la religion séculaire de la grande majorité, ce afin de correspondre à la mouvance laïque; ce pour correspondre à une notion particulière de l'égalitarisme, ce pour éviter les revendications de groupes de nouveaux arrivants et de néo-Québécois aux origines et aux religions différentes de celles des cohortes d'immigration traditionnelles. On aura contraint la majorité catholique et chrétienne au-delà du raisonnable, et ainsi défendu la transmission par l'école de valeurs traditionnelles entendues sous le vocable de catholicisme culturel (ou *christianisme* culturel dans un sens large). Le ministère de la famille aura même introduit, en décembre 2010, des « polices de la neutralité religieuse » dans les maternelles et les garderies! Je ne veux pas vivre dans une telle société qui de la liberté ne retient que la référence à une égalité normative teintée d'ignorance. Le libre choix entre un enseignement religieux chrétien général à l'école et un cours de morale apparaît pourtant toujours raisonnable.

« Le catholicisme culturel se structure ainsi comme une organisation scolaire des croyances et des valeurs. Cette pratique scolaire religieuse représente-t-elle aussi une tentative de maîtrise symbolique; en tant que telle, ...mais la fragilité de l'appropriation générale de la culture. Transférée de l'Église à l'école, la crédibilité de ses contenus repose sur leur stabilité supposée, renvoyant au savoir et à la maîtrise des technologies de transmission attribuées à ceux qui les véhiculent, sans vérification de leur conviction et surtout sans solidarité communautaire,, mais dans la connivence imaginaire entre la société et l'école, « lieu de diffusion de schèmes culturels fondamentaux présumés partagés par le groupe social. » p. 161 Le catholicisme québécois, une question de culture. R. Lemieux. 1990.

Cette analyse, bien que datant de plus de 20 ans, demeure actuelle, car l'école sera toujours un lieu de transmission de la culture religieuse ayant imprégnée les fondements traditionnels du peuple.

Le régime scolaire actuel contraint la liberté en excluant à la fois le libre-choix et la **transmission de valeurs chrétiennes essentielles au maintien d'une partie de l'héritage culturel. Sombre école que celle qui aura été l'éteignoir de la mémoire collective de valeurs morales, d'une culture religieuse spécifique et de l'histoire de ce peuple** (école dont fait partie le tronc commun du régime collégial et dont est étrangement exclu l'enseignement à tous de l'histoire).

Par cela même, on contribue à fracturer le tissu socio-affectif traditionnel et à dissocier le pouvoir créateur de l'imaginaire populaire issu du catholicisme

culturel. Une force d'attraction à la société canadienne-française d'accueil disparaît, une cohésion s'effrite : tout cela ouvre la voie à moins de traits distinctifs, à plus de revendications des nouveaux-arrivants dont les croyances plus ancrées les obligeraient à œuvrer à l'expansion de leurs pratiques religieuses.

L'historicisme en marche

Ainsi, la barbarie des hordes réclamant le laïcisme extrême annihilerait une partie du potentiel créateur d'un imaginaire socio-affectif, livrant la société à plus de normes légalistes, à moins de liberté et à moins de culture. **Ayant atteint un tel seuil de méconnaissance de sa propre culture, il ne faudrait pas (il ne faut déjà pas) s'étonner des prises de positions qui remettraient en question la transmission à tous de la langue française à tous les niveaux du système d'éducation et d'enseignement. L'ignorance partout répandue par le discours intellectuel appris de l'enseignement égalitariste d'universités populistes ferait d'une société distincte un paradis du légalisme, de l'inculture et de revendications de quelques nouveaux immigrants issus d'une immigration différente de celle des cohortes traditionnelles.**

Devant un tel état de faits, la Commission Taylor-Bouchard aurait raison sur un point : que la société actuelle offre l'image d'un caractère mou, délavé, inculte dont il faudrait bien renforcer la fibre structurante. Mais, là s'arrête la justesse de l'analyse, car d'un seul trait la dite Commission aurait proposé une solution que l'on voudrait imposer à toute une société : cela a bien déjà les allures de toutes les erreurs de l'historicisme. Créer un nouvel homme social qui se revendiquerait d'une idéologie du pluralisme, la majorité se fondant à toutes les contributions diverses de l'immigration récente : voilà la quête intellectuelle nouvelle. Cet amalgame pluriel mènerait à l'échec nous disent les expériences de l'Europe (référence aux critiques de chefs d'États européens -l'Allemagne, la France, l'Angleterre-). L'être social hybride recomposé d'une kyrielle de diversités se juxtaposant par ghettoïisations successives, sans se fondre à l'essence identitaire de la société d'accueil, mènerait à plus de situations de problèmes; car la cohésion sociale indispensable à la coopération spontanée au sein d'une société viable requiert le partage de valeurs et de normes communes qui ne sauraient être en marginalisant l'héritage et le patrimoine de la majorité historique.

Ainsi, l'analyse apriorique de la Commission Taylor-Bouchard est peut-être en partie vraie, mais son remède faux, un peu à la manière de Marx dont l'analyse de la lutte des classes et des difficultés économiques du

capitalisme industriel aura été juste mais dont la solution, le communisme, aura été à contre-nature. Mais les intellectuels ont la détermination bien teigneuse! M. G. Bouchard tentera donc de poursuivre la promotion de son idéologie nihiliste, enjoignant le peuple sans mémoire collective de créer une société nouvelle reconstruite sur un interpluralisme dont M. C. Taylor même aurait dit :

« *Le multiculturalisme canadien est tout simplement une politique d'intégration, qui vise justement à décloisonner les communautés d'immigrants. Cette politique se soucie d'enseigner à tous les immigrants les deux langues nationales (anglais et français)¹² ; elle veut favoriser une politique de contact, d'ouverture et de dialogue culturel, pour éviter les replis communautaires. Quant à l'interculturalisme, ce n'est pas bien différent. À cette différence près qu'au Québec, il fallait que la politique d'intégration puisse tenir compte d'un élément fondamental aux yeux de la population : la survie de la langue française. L'interculturalisme souligne cette spécificité. Mais le multiculturalisme et l'interculturalisme ne diffèrent pas fondamentalement ».* (référence sur Internet, ... Le 15 mars 2011, le philosophe Charles Taylor, co-président de la Commission Bouchard-Taylor, dans une entrevue à la revue française *Le Point*)

Dans un texte publié dans le quotidien *The Gazette* le 7 mars dernier, le directeur général de l'Association des études canadiennes Jack Jedwab écrivait que changer la notion de multiculturalisme pour celle d'interculturalisme était un exercice superficiel de "branding".

Mais l'idée perçue de M. G. Bouchard est que **pourrait naître des cendres** de la société distincte, **une espèce renouvelée**, enrichie d'une diversité revendicatrice. Cette idéologie de l'homme nouveau bâti sur les cendres de l'homme ancien que l'on aura si bien fait de brûler, en commençant par annihiler sa mémoire collective et avachir sa détermination culturelle et historique : c'est de l'historicisme dont l'histoire nous enseigne des horreurs.

Les obsessions d'ingénieurs sociaux pour des plans de reconstruction de la société québécoise amnésique ne s'arrêtent pas là : elles prennent aussi des formes plus tortueuses quoique d'apparences si raisonnables, et elles laissent en prime planer une menace à peine voilée. Ainsi, le Conseil supérieur¹³ du statut de la femme dans un Avis sur la laïcité publié le 28 mars dernier, rappelait que la société québécoise n'est pas une juxtaposition de mosaïques communautaires. Il s'inscrit dès lors en opposition au multiculturalisme, voire à sa variante ambiguë

¹² Le philosophe émérite M. C. Taylor n'est s'est peut-être pas aperçu qu'on n'enseigne pas aux immigrants les deux langues officielles, mais dans presque tous les cas l'anglais et dans environ 10% des cas le français. L'immigration a toujours été et continue d'être une forme de marginalisation du français, après avoir été une politique d'assimilation depuis l'Acte d'Union de 1840.

¹³ Tous ces Conseils – CSF, CSLF...- n'auraient de supérieur que la solde, et conséquemment le désir de conserver leurs avantages financiers et d'accroître leur structure organisationnelle de plus de pouvoirs et de soldes supérieures! Les dix justes de Socrate coûteraient moins cher et pourraient mener à plus de jugement utile !

de l'inter/pluri culturalisme. La société québécoise a une identité propre, une histoire, une langue commune et des valeurs précises, dont le noyau principal de convergence est défini par la majorité ouverte à tous ceux qui souhaitent s'intégrer à elle. Bien, j'adhère à cette déclaration générale, juste et équilibrée. Toutefois le CSF diverge de son premier principe en avançant que l'adhésion à la société québécoise d'accueil se ferait sur la base de valeurs citoyennes et universelles. Mais, alors l'histoire, les traditions, les coutumes, la culture issue du catholicisme seraient rejetées, aussi bien dire la société distincte elle-même. Il y a contraction. Mais plus, le CSF prône une reconstruction de la société nouvelle sur la base d'une redéfinition de l'interculturalisme, dont la laïcité serait un concept central. Mais, cette laïcité devient dès lors extrême car elle rejette tout du passé, contributions des communautés religieuses, coutumes, symboles populaires... Paradoxe et faiblesse que des groupes issus de l'immigration auront compris, y voyant là un moyen et une stratégie d'inclure les diversités de l'autre nouvellement arrivé, de promouvoir la diversité plurielle en leur faveur. Mais qu'est cela sinon la juxtaposition de communautés en marche vers un nouveau *Nous* historique! Quel mépris pour l'histoire et les traits caractéristiques de la société d'accueil dont le nouvel arrivant n'aurait même plus, selon cette stratégie idéologique, à apprendre l'histoire, les coutumes, la littérature, voire les diversités traditionnelles composées des cultures autochtones et de leurs langues en voie de disparition. En fait, cette stratégie ferait de chaque québécois un étranger dans son propre pays, un étranger qui devrait s'effacer pour se fondre dans un *Nous* reconstruit sur les cendres de sa propre culture, dans un sens large!

L'historicisme a eu des conséquences malheureuses pour l'humanité... Le pluri/inter/multiculturalisme relèverait d'un idéal individuel humaniste, non institutionnel, non d'une société nationale viable ! La laïcité telle que perçue n'est pas une exigence historique.

N'y aurait-il pas une autre voie, plus juste et ouverte, mais qui inscrirait vitalemment la primauté de l'identité originelle de la société d'accueil? Nous proposons le schéma suivant :

« Le Québec est une société distincte, moderne et démocratique, de langue officielle française, de tradition judéo-chrétienne. Son Histoire a été enrichie de contributions de la culture amérindienne autochtone.

Le Québec accueille des personnes immigrantes venues des quatre coins du monde et perçoit leur venue tel un enrichissement humain et culturel. Le Québec offre des services aux immigrants pour faciliter leur intégration et leur participation pleine et entière à la société québécoise afin de relever les défis d'une société moderne et contribuer à la prospérité économique, à la vitalité de la langue française et à l'évolution d'une société démocratique progressiste. En retour, les immigrants doivent s'engager à s'intégrer aux valeurs communes et traditionnelles de la société québécoise et à la langue française; ils en ont l'obligation morale et civique. »

J'ose espérer que cette formulation serait assez proche de ce que M. Gérard Godin, poète, ministre et humaniste, aurait aussi défendu auprès des communautés culturelles. Une ouverture, certes, la diversité représentant une richesse, mais non à l'historicisme!

Juste serait cette voie d'**intégration positive** car elle est aussi le fondement de la démocratie, dont le socle repose sur l'éducation de valeurs et de vertus au sein d'une société juste dont la politique repose sur un **juste équilibre**.

Conclusion

À la lumière des tentatives répétées, multiples et tenaces, voire même intolérantes, de déconstruction et de reconstruction de la société distincte, tout observateur indépendant pourrait se demander quel est le problème de ce peuple minoritaire qui jongle avec l'évidence et porte à risque l'évolution déjà précaire de sa pérennité.

Vivement, laissez le peuple vivre ses traditions et ses appartenances à une société distincte sculptée par ses liens à la Nature, aux coutumes et aux rites chrétiens et son histoire de résistance et de résilience à laquelle ont contribué les communautés religieuses¹⁴. Le Québec, le Canada-français dans un sens large, n'est pas un lieu d'expérimentations systémiques... mais l'union de citoyens solidaires soucieux de vivre en harmonie dans une société viable, juste et prospère, de langue identitaire commune, le français, et mue d'un projet de société mobilisateur...

L'obligation de respect de la langue, des croyances, des traditions et des valeurs de la société d'accueil prédispose à l'intégration positive. En particulier, l'affirmation du catholicisme culturel (ou du christianisme culturel commun à l'ensemble du Canada) constitue un point de référence significatif.

Nous ne croyons pas que la saine gestion du bien commun et le maintien de la paix sociale passent par l'instauration d'une laïcité extrémiste et intolérante à la manière du MLQ ou de certaines conceptions nihilistes du CSF ou de la Commission Taylor-Bouchard. L'intolérance exprimée par les poursuites devant des tribunaux d'élus osant une simple prière et le signe de la croix avant des assemblées municipales, le recours même à des outils légalistes pour faire valoir des revendications tenaces et tortueuses du mouvement laïque extrémiste représente une forme encore plus étouffante que le cléricalisme à outrance balayé par la Révolution tranquille.

Certes des principes mis de l'avant par le CSF, ainsi quant à l'affirmation de l'importance de définir un contrat social faisant état des droits et des obligations de tous les citoyens envers les institutions communes, sont fondés. Ce contrat

¹⁴ Autre référence : Claude Gravel auteur de *La vie dans les communautés religieuses - L'Âge de la ferveur 1840-1960*

social serait déjà largement contenu dans la continuité des traditions et des croyances du peuple d'accueil, car il incombera toujours aux nouveaux arrivants de s'intégrer à la société: c'est une condition de viabilité et de stabilité de la société d'accueil. Là, les Conseils supérieurs... » et les mouvements d'un laïcisme intolérant pourraient gagner en jugement et en sagesse ce qu'ils gagneraient en respect des contributions des générations précédentes issues du catholicisme culturel. Dans le contexte d'une immigration trop massive, on pourrait faire la proposition au MLQ de contribuer au renforcement de mesures d'intégration positive et à la connaissance de notre histoire auprès des néo-québécois. La laïcité extrême n'est pas une exigence historique, qu'une condition favorable à l'historicisme en marche...

En définitive, la responsabilité première de l'intégration des nouveaux immigrants leur incombe. La société d'accueil a la responsabilité de faciliter et d'encourager une intégration utile pour la société francophone québécoise. L'immigrant doit donc s'engager à respecter les valeurs traditionnelles et de liberté et d'égalité, participer à la vitalisation de la langue française commune et identitaire; il s'engage à s'intégrer positivement au pays d'accueil avant de prétendre à des privilèges ou des droits découlant de sa différence culturelle ou religieuse. La première diversité serait avant tout constituée de l'ensemble des peuples autochtones du Québec et du Canada, et leurs langues et cultures propres. La destinée historique et collective des Canadiens-français passe par le respect de l'intégralité de l'identité traditionnelle du peuple québécois et canadien-français, par une intégration positive aux valeurs et à l'évolution historique du pays, par le respect des langues officielles... non par une reconstruction idéologique de la société d'accueil que certains voudraient amnésique au point de la pousser dans un puits de l'oubli, là où elle pourrait être refondue à toutes les influences diverses... selon quelques formulations alchimiques d'idéologues...

Rappelons le pouvoir encore potentiellement rassembleur du catholicisme culturel, de l'héritage culturel et coutumier de la tradition religieuse de la vaste majorité des Canadiens. Son apport à l'imaginaire socio-affectif constitue une forme d'attraction à la société québécoise, au même titre que la langue. Du préambule de la Constitution ou l'Ô Canada, demeurent des repères historiques fondamentaux. Si les gens connaissaient mieux leur histoire, il y aurait moins de tergiversations; les choses iraient de soi, couleraient de source. Mais l'histoire, attendez que je me souvienne, c'est ce qu'on n'enseigne plus à tous dans les cégeps et dont l'ignorance est pourtant licence à tous les égarements...

"*Le catholicisme culturel*" se structure comme un maillon de l'organisation sociale qui requiert la transmission de connaissances historiques, des croyances et des valeurs... Cette **transmission** est indispensable à la pérennité d'une société en harmonie avec son passé, son tissu socio-affectif, son imaginaire créateur. En particulier, l'école devrait offrir le libre choix entre un cours de religion chrétienne ou un cours de morale et de valeurs citoyennes. Ainsi le libre choix

serait respecté, et la majorité (chrétienne à plus de 90%, voire plus dans certaines régions) aurait droit à la transmission de valeurs séculaires issues de christianisme culturel au sein de ses écoles publiques.

En définitive

La gestion de la diversité issue de l'immigration récente présuppose qu'au préalable auront été établies les conditions d'intégration et de la transmission des valeurs identitaires fondamentales. À défaut, le seul principe d'égalité entre les diversités nouvelles et le peuple d'accueil encouragera des pratiques concurrentielles, la juxtaposition de communautés fermées, la multiplication de revendications au nom de la liberté individuelle ou de religion, voire la ghettoïsation au détriment du dialogue, de la cohésion sociale, de la viabilité d'une société juste et stable inclusive, ce particulièrement lorsque la société d'accueil est minoritaire au sein d'une entité politique plus vaste, tel le Québec francophone au sein du Canada anglophone.

Encore faut-il que la société d'accueil soit stimulante, mobilisatrice, créative et fière de toutes ses traditions et de ses valeurs culturelles et civiques. Ainsi, la transmission intergénérationnelle des valeurs culturelles, de la langue et de la culture issue du catholicisme est, au sein d'un espace national, la plus probante garantie de pérennité d'une diversité culturelle unique au sein d'un patrimoine culturel mondial. L'identification claire et déterminée conditionnerait déjà le développement d'un sentiment d'appartenance et d'adhésion des néo-citoyens à la société d'adoption. L'intégration positive des nouveaux arrivants devient en définitive une condition de justice, de paix et de stabilité d'une société minoritaire distincte viable et prospère.

Michel Pagé,
Montréal,
Rédaction, mai 2011, revue en juin 2011

¹ Copyright M.P. Aucun droit de reproduction en tout ou en partie sans l'autorisation de l'auteur.

² Essentiellement première partie reprend des éléments d'une correspondance adressée au Ministre des Finances du Québec en novembre 2010 et s'appuie sur des analyses antérieures, dont celles du livre : «

En Définitive

*En relation avec le Plan d'orientation du MICC, nous aurons élargi la perspective à des dimensions complémentaires à la question du nombre d'immigrants permanents que le Québec entend accueillir, de la proportion relative par catégories, de la composition et du système de quotas géographiques. Le thème de l'intégration positive est central. La responsabilité du MICC devrait débiter par le recrutement actif au sein de bassins de populations francophiles ciblées de l'espace francophone. Il devient important de **recruter** et de **sélectionner** en fonction d'affinités naturelles qui rendront déjà plus probable et probante l'intégration positive. Recrutement et sélection doivent nécessairement reposer sur une évaluation méticuleuse des connaissances linguistiques en français, de la formation et des compétences professionnelles en fonction des besoins réels. La connaissance préalable du patrimoine culturel, dont celui issu du catholicisme culturel et de la langue française; le consentement éclairé à s'intégrer au sein de la société québécoise distincte; et, le respect d'un contrat social clair imposent des conditions claires iraient de paire avec l'«**intégrabilité**» des immigrants. **Ces objectifs et la conjoncture économique pourront nécessiter la diminution des volumes d'immigration. Un Plan d'immigration doit donc être pragmatique et souple et permettre de revoir à la baisse les niveaux d'immigration annuels.** Il ne faut donc plus parler de quotas à atteindre, mais de niveaux justes en fonction des besoins, de la capacité d'intégration, de la qualité des dossiers et de la contribution constructive que devrait soutenir l'immigration au sein d'une société francophone minoritaire cohésive, inclusive, viable et stable dans une Amérique anglophone.*

*Le succès de l'intégration des immigrants aurait peu à voir avec la philosophie multiculturelle et aurait presque tout à voir avec les politiques d'immigration et les moyens et les **mesures structurantes d'insertion (accueil), d'intégration et d'enracinement mis en oeuvre...***

*La condition préalable à l'intégration harmonieuse, et au dialogue entre cultures, repose sur le respect d'un contrat social par lequel le nouvel arrivant s'engage à adhérer à l'ensemble des valeurs et des traditions du peuple d'accueil. L'intégration initiale incombera toujours à l'immigrant. En ce sens, le recrutement pro-actif et la sélection sur la base de la correspondance aux besoins du pays, au potentiel d'intégration -culturelle, social, linguistique et économique, dont au marché du travail -, la volonté d'intégration positive (le respect du contrat social agréé avant d'être reçu immigrant) et l'**enracinement** au sein de communautés traditionnelles à l'extérieur de la seule région de Montréal constituent des composantes essentielles d'une intégration harmonieuse canalisée par un Plan d'immigration cohérent éclairé garant de plus de justice et de liberté.*

ANNEXES

A. Population immigrante au Canada et au Québec et dissociation entre les niveaux d'immigration et la capacité réelle d'absorption.

Le Canada a enregistré une moyenne de 245 000 immigrants par année depuis 2000. Per capita, c'est presque trois fois plus qu'aux États-Unis. On aurait abandonné le concept de « **capacité d'absorption** ». L'immigration a été accrue aux niveaux actuels sans être déterminée par la conjoncture économique ; ainsi depuis 2008 aurait dû être réduite.

POPULATION IMMIGRANTE ADMISE

| Année | CANADA | QUÉBEC | Notes |
|--------------|-----------------------|---------------|--|
| <u>1983</u> | <u>89 157</u> | <u>16374</u> | <i>Années suivant la récession de 1982, le gouvernement adapte les niveaux à la conjoncture. L'immigration est alors réduite.</i> |
| <u>1984</u> | <u>88 239</u> | <u>14 641</u> | |
| <u>1985</u> | <u>84 302</u> | <u>14 884</u> | |
| <u>1986</u> | <u>99 219</u> | <u>19 459</u> | |
| <u>2000</u> | <u>227 455</u> | <u>32 575</u> | Accroissement progressif des niveaux en période de croissance, dont pour répondre aux besoins de provinces de l'Ouest |
| <u>2001</u> | <u>250 640</u> | <u>37 670</u> | |
| <u>2002</u> | <u>229 049</u> | <u>37 595</u> | |
| <u>2003</u> | <u>221 348</u> | <u>39 552</u> | |
| <u>2004</u> | <u>235 824</u> | <u>44 235</u> | |
| <u>2005</u> | <u>262 240</u> | <u>43 304</u> | |
| <u>2006</u> | <u>251 644</u> | <u>44 676</u> | |
| <u>2007</u> | <u>236 754</u> | <u>45 189</u> | |
| <u>2008</u> | <u>247 247</u> | <u>45 185</u> | Récession économique, mais hausse du chômage. Le gouvernement n'adapte pas les niveaux d'immigration à la conjoncture économique: les niveaux d'immigration sont haussés à des niveaux records alors que le taux d'emploi et la création d'emploi auront baissés. Impacts des niveaux records d'immigration? |
| <u>2009</u> | <u>252 177</u> | <u>49 491</u> | |
| <u>2010</u> | <u>280 636</u> | <u>53 981</u> | |

Source : Données Statistique Canada et CIC.
Copyright M. P.

B. ANNEXE B

Correspondances précédentes en relation au rôle de l'Administration

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Objet : Intégration et Francisation plus efficiente et plus généralisée des immigrants ne maîtrisant pas la langue française; Responsabilités gouvernementales et la part de responsabilité individuelle : Projet de conscientisation populaire

Madame,

L'objet de la présente est de faire valoir la nécessité de mettre en oeuvre des interventions constructives de manière à relever des défis d'une situation de problèmes liée à l'intégration linguistique des allophones immigrant au Québec. Nous avons attiré auparavant attiré l'attention sur certaines incohérences des actions gouvernementales en matière d'intégration, et nous avons avancé quelques propositions simples. Nous formulons ici une proposition qui fait intervenir un paramètre essentiel relevant de la dynamique des interactions sociales, culturelles et socio-affectives et dont la mise en oeuvre relève à la fois de la responsabilité gouvernementale, de la conscience sociale et du sens des responsabilités civiques des individus.

Dans un premier temps je rappelle des éléments essentiels d'une lecture commune de la situation de problèmes. Le processus d'anglicisation à Montréal s'accélère parce que le segment allophone de la population est fortement attirée par l'usage de la langue anglaise, attirance accentuée par l'origine ethnolinguistique, et qu'opère un phénomène de transfert linguistique en faveur de l'anglais. Il ne peut y avoir une augmentation de l'usage du français à Montréal et dans certaines banlieues métropolitaines parce qu'une large proportion des allophones adoptent l'anglais peu après leur arrivée ou après que leurs enfants entreprennent leurs études collégiales ou universitaires en anglais. D'autres processus de transfert à la langue anglaise opèrent, certes, mais déjà l'origine linguistique et l'affinité initiale à la langue anglaise des nouveaux arrivants est cruciale. Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec n'a pas réussi à relever le défi de l'intégration, et n'a peut-être jamais pris tous les moyens nécessaires et indispensables pour y arriver. Ainsi, ce ministère aurait utilisé moins de la moitié de l'argent versée en 2006-2007 par le gouvernement canadien pour l'intégration des nouveaux immigrants (*Le Devoir*, 12 décembre 2007); et récemment il annonçait la réduction du nombre de classes de francisation, alors qu'Emploi Québec réduisait aussi ces services (*Le Devoir*, avril 2010). Il y a incohérence, et on communique un double message à la communauté des nouveaux arrivants. L'observation critique aura aussi révélé que même

des services directs dispensés par des institutions ou des sociétés gouvernementales communiquent en anglais avec des allophones que l'on espérerait franciser (RAMQ, Casino, SAAQ, RRQ allocation enfants/immigrants etc.).

Par ailleurs, l'observation critique et le sens critique de l'analyse indiquent un état de situation encore plus critique que nous le dépeignent les portraits d'études académiques. En effet, ces dernières utilisent une notion assez large de la langue d'usage. Or, la maîtrise d'une langue exige plus que l'accumulation de mots et d'éléments d'une communication fonctionnelle, c'est une manière de penser, de concevoir, d'évoquer, de créer, d'appartenir à la culture francophone. Sur ce plan, l'usage du français par les nouveaux arrivants allophones est fragile, toujours en marge d'un potentiel transfert linguistique en faveur de l'anglais. De plus, lorsque la langue d'usage à la maison des allophones est l'anglais, elle devient la langue maternelle de leurs enfants, il y a un processus différé qui fait que la vitalité du français est largement moindre que l'image évoquée par les données statistiques primaires. Ainsi, déjà le sens critique oblige à intervenir avec détermination et cohérence en faveur d'un plus grand effort d'intégration linguistique au français. Considérant en particulier que :

- Quelque 50% des allophones entreprennent leurs études collégiales et universitaires en anglais, ce qui détermine le transfert à l'anglais dans leur vie sociale et professionnelle, engendrant un processus de transfert à l'anglais définitif ou favorisant à la deuxième génération l'exogamie au profit de l'anglais;
- les transferts linguistiques se font au détriment du français, donné l'attraction de l'anglais et le succès relatif d'une francisation trop timide ;
- le flux excessif de quelque 50 000 nouveaux immigrants par année, dans un contexte de fragilisation de la place du français et d'une intégration mal gérée, amplifie la situation de problèmes;
- la qualité du français parlé semble se détériorer chez des jeunes immigrants pourtant originaires de certains pays francophones;
- la dérive de la situation linguistique de la métropole montréalaise est de nature à engendrer des coûts indirects et différés;
- les difficultés d'intégration et l'échec d'une francisation effective de la majorité des nouveaux arrivants allophones accroissent des tensions ethniques et sociales et le potentiel d'une crise linguistique.

Alors le sens commun indique déjà l'urgence de prendre des mesures correctrices de manière à :

1. mieux sélectionner les immigrants en fonction de l'origine linguistique francophone/francotrope et augmenter la proportion des immigrants francophones **qualifiés**;
2. réaliser une francisation plus efficiente, plus généralisée et plus cohérente des immigrants ne maîtrisant pas la langue française;
3. encourager les nouveaux arrivants, avec cohérence et un sens aigu de l'accueil, dans leurs efforts sincères d'intégration linguistique; et,
4. inciter dès maintenant les allophones à entreprendre leurs études collégiales en français.

Par ailleurs, puisque le gouvernement ne maîtrise pas l'intégration à la langue française, il devrait alors réduire dès maintenant le flux de l'immigration. Le flux actuel d'immigration non francophone, ce tant à Montréal que dans la grande région d'Ottawa d'ailleurs, constitue une action politique qui se calque aux vœux de Lord Durham, littéralement. Le flux actuel d'une immigration mal gérée risque de mener à des niveaux inacceptables de violence et de troubles sociaux incontrôlables, et de fragiliser la vitalité linguistique et culturelle de la société francophone. Rien de plus différent au Bien commun que ces politiques qui conjuguent en notre société des influences contradictoires, et essaient sur la voie de conflits ultérieurs.

La sagesse élémentaire dicte de réduire le niveau d'immigration dès maintenant, pour 2010 et 2011 tout au moins, afin de reprendre le contrôle de la situation, et de cibler le recrutement à des populations compatibles avec les objectifs d'intégration linguistique et sociale.

L'émigré bien informé dans son pays d'origine aura à cœur de remplir les conditions préalables d'un contrat social clair qui stipulerait qu'il faille, pour profiter des avantages et des services en sol québécois et canadien, consentir à l'intégration linguistique et sociale et respecter les valeurs fondamentales du pays d'accueil. Il y a là une double responsabilité : celle du gouvernement de bien informer des valeurs, de l'Histoire et des traditions, et de sélectionner judicieusement; et celle de l'immigrant de respecter ses engagements.

Des interventions pressantes relevant des responsabilités du gouvernement sont esquissées plus haut, mais il faudra aussi trouver des solutions à la question : «Que faire avec ceux, anglophones/anglotropes, qui ont été accueillis à portes ouvertes par le gouvernement depuis quelques années, qui sont déjà là et s'anglicisent ? » Plusieurs mesures simples mais efficaces pourraient être mises de l'avant dès maintenant. La nature de la situation de problèmes et son analyse commandent alors deux niveaux d'actions, assorties de stratégies différentes ou complémentaires : l'une au niveau du gouvernement, l'autre au niveau des individus et de la communauté.

J'attire maintenant votre attention sur des paramètres essentiels de la donne: les attitudes et les comportements à l'égard des allophones, Convenons que rendre attrayant l'usage du français, en dépit de la force d'attraction de l'anglais, relève d'un défi. On se doit de convaincre de l'utilité et de la richesse de notre langue les nouveaux arrivants, de séduire par la richesse créatrice que porte notre société. Le français doit apparaître essentiel, et on doit donc en paraître convaincu. L'objet d'une campagne de sensibilisation auprès de toutes les couches de la société francophone pourrait alors contenir les éléments suivants :

1. La langue française est belle et noble et mérite d'être bien parlée. Elle constitue un précieux héritage commun qui fonde le socle de la société canadienne-française et québécoise. Elle est un outil de communication, de réflexion et de création; d'échanges et de dialogues; de solidarité et d'identité nationale. Utile elle l'est aussi parce qu'elle confère le moyen d'accéder à une société juste, équitable, éventuellement plus prospère. L'intégration linguistique doit ainsi être

- vue comme moyen d'accès à la modernité et à une société porteuse d'un projet de société stimulant. On doit convaincre qu'il y a des avantages comparés à adopter le français.
2. Menacée, elle l'est par ignorance, par manque de fierté, ou de conscience sociale. *Les gens de mon pays sont gens de paroles et de causeries*, mais que le peuple de Montréal les dise bien mal pose déjà problème, et constitue un obstacle à la bonne parole! Franciser, certes, mais déjà que le peuple apprenne à conjuguer mieux ses verbes, et saura-t-il alors, conscient de son rôle et de ses responsabilités sociales, conjuguer les efforts de francisation et conjurer le mauvais sort que nous fait le gouvernement depuis 2004 par un niveau d'immigration ingérable.
 3. Nous recevons mal les nouveaux arrivants à chaque fois que les échanges verbaux s'énoncent dans un français approximatif, que les interlocuteurs transfèrent leurs fragments de pensée dans un anglais tout aussi approximatif dès qu'un allophone vient à ne pas comprendre, à hésiter, à se sentir gêner de parler dans une langue qu'il ne maîtrise pas encore. Réflexe régressif que ce saut quantique à la langue anglaise étrangère à la langue maternelle de l'un et de l'autre, le francophone et l'allophone, qui communique la perception d'une langue bâtarde, inepte, secondaire, déficiente, transmutée en quelque chose hideux, d'étranger à sa beauté originelle. Fierté et sens de l'accueil de l'autre dans un discours chaleureux parce que bien communiqué, tel serait la nature d'un climat socio-affectif qui contribuerait à la francisation.

L'apprentissage d'une langue passe par l'immersion au sein d'une population séculaire qui parle bien et communique le goût de sa langue par l'exemple et le renforcement positif. L'apprentissage par l'immersion est évidemment un excellent moyen de francisation, encore faut-il que les citoyens accueillent avec intérêt, empathie et patience les efforts sincères, car l'apprentissage d'une langue est très difficile au début, car on peut craindre qu'on se moque des fautes commises ou de l'accent. La dimension socio-affective est importante, son rôle central pour communiquer un message positif qui contribuera à renforcer le goût d'apprendre. L'environnement social et humain conditionne la francisation : l'encouragement ou le découragement. Le succès du projet d'intégration en français de la très grande majorité des allophones repose sur des conditions qui relèvent de la dynamique des interactions sociales et culturelles dans la vie de tous les jours.

J'observe trop de mépris, trop d'impatience, trop de mots durs, de rebuffades : ainsi, attitudes et comportements, conscience sociale collective et individuelle sont en cause; et ils doivent faire l'objet d'une remise en question constructive. Ici la résolution de difficultés d'intégration linguistique, et culturelle, réside dans la modification d'attitudes et de comportements. On doit donc mobiliser la population et les intervenants dans la direction espérée. Plusieurs facteurs jouent, la situation requiert donc une stratégie constructive d'interventions à différents niveaux : concertation, éducation populaire, organisation communautaire, et marketing social.

Là des stratégies éducationnelles viseraient à agir de façon spécifique sur les facteurs qui prédisposent au transfert linguistique au français (attitudes et connaissances), qui le

facilitent (information sur la culture, la littérature, l'Histoire; mode de vie en harmonie avec le climat, cohésion sociale, qualité du français parlé), et qui les renforcent (encouragements, représentations positives de l'identité québécoise, sentiment d'appartenance). Là, tout un travail de sensibilisation viserait à faire prendre conscience des comportements et les attitudes qui influent sur le succès de la francisation des allophones par tous les citoyens. Les moyens peuvent nécessiter soit des contacts personnels, avec des individus et des groupes cibles, soit des communications de masse-média, soit des activités communautaires, en conjonction puisqu'un ensemble d'actions diversifiées a plus de chance d'avoir des effets positifs et constructifs.

De manière spécifique, un tel programme comprendrait une campagne de sensibilisation et de conscientisation - menée un peu à la manière d'une campagne de sécurité routière, de prévention en santé publique, tel en santé cardiovasculaire, en encourageant les bonnes habitudes alimentaires, la réduction du tabagisme, la pratique de l'exercice physique, etc.- sur l'importance de s'adresser en français aux allophones, de faire preuve de patience et d'empathie, etc. Je vous propose, Madame la Ministre, que vous meniez une telle campagne de mobilisation.

Alors chaque citoyen deviendrait un agent éclairé d'intégration parce que conscient de ses responsabilités civiques et de l'impact de ses attitudes et de ses comportements. Par analogie au milieu de la santé, où la prévention devient le meilleur outil de promotion de sa propre santé, l'attitude constructive deviendrait l'outil de promotion de la francisation des allophones, de leur intégration linguistique au sein d'un corps sociétal sain! Alors, il y aurait un espoir que la voie périlleuse sur laquelle le gouvernement nous aura mené depuis une dizaine par une immigration massive, mal gérée et mal intégrée, sera réorientée, que le mauvais sort saura être conjuré.

Puissent ces quelques éléments contribuer utilement et positivement à améliorer la situation de problèmes, et qu'alors, libéré de tensions persistantes dans la vie politique, sociale et culturelle que génère la question linguistique, les énergies pourront être mises ailleurs, à la création d'une société plus juste, plus équitable, plus créative, plus prospère.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Michel Pagé
Adresse confidentielle
Montréal, ... ---

c.c . Ministre de l'immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale et des Communautés Culturelles (MIIICC)

Addenda

Le transfert linguistique des immigrants allophones à l'anglais (preuve à l'appui: l'analyse des données statistiques de Statistiques Canada, immigrants et non-immigrants) montre bien que le pouvoir d'attraction de l'anglais est bien supérieur, qu'il y a substitution de langue maternelle au français dans une proportion largement moindre que la proportion de la population francophone initiale, et qu'alors la proportion de la population francophone ne peut que baisser. D'ailleurs ce processus, combiné à l'apport d'immigrants de langue anglaise, aura contribué à faire passer la proportion de la population francophone au Québec de 82% en 1991 à 79,6% en 2006. Pendant cette même période, sous l'effet de l'arrivée d'un plus grand nombre d'immigrants ne maîtrisant pas le français, notamment depuis 2004, Montréal aura glissé d'un statut de ville majoritairement francophone à une ville dont la proportion de la population francophone est moins de 50%, en 2010.

« Aucun des différents critères de vitalité examinés n'indique que le français progresse par rapport à l'anglais au Québec. Si les tendances se poursuivent, le français continuera de perdre du terrain et risque de devenir minoritaire au Québec d'ici quelques générations, et bien avant cela à Montréal. On ne pourra renverser ce déclin que si les immigrants québécois choisissent le français comme langue d'usage à la maison comme au travail. Ils ne le feront que si communiquer dans cette langue devient économiquement plus rentable que de le faire en anglais. (« La vitalité du français, Observations critiques. Charles Castonguay, professeur à la retraite, Université d'Ottawa, septembre 2009).

Or, des données et l'observation critique démontrent que la langue d'usage à la maison est le français que si les enfants font leurs études supérieures (collégiales, universitaires) en français. La question qui se pose est donc nettement la suivante : veut-on que Montréal, demain, soit francophone, et que le Québec le soit vitalement dans deux ou trois générations? Oui ou non. Si oui, la seule avenue est de canaliser les immigrants allophones vers les collèges francophones; de s'assurer que les nouveaux immigrants allophones soient francisés; de les inciter à s'installer ailleurs que dans Montréal; de mieux gérer la sélection et le recrutement; de réduire le nombre d'immigrants pour au moins deux années, afin de retrouver le contrôle de la situation névralgique. (M. Pagé, en rédaction, 2009/2010)

ADDENDA :

Étude de cas : L'usage du français au Casino de Montréal. Le français devrait être la langue de communication avec les allophones; et la promotion des auteurs/compositeurs/interprètes francophones.

Nous recevons mal les nouveaux arrivants à chaque fois que les interlocuteurs, ici croupiers ou agents de jeu aux tables de jeux) transfèrent leurs fragments de pensée dans la langue anglaise dès qu'un allophone vient à ne pas comprendre, à hésiter, à se sentir gêner de parler dans une langue qu'il ne maîtrise pas encore. Il y a là un message négatif, très négatif dont sont ici responsables les dirigeants du Casino de Montréal. Il y a sans doute aussi un degré inacceptable d'inculture des croupiers/agents qui se semblent pas savoir que les personnes originaires d'Haïti, du Magreb, du Vietnam ... parlent français, qu'ils sont originaires d'un pays francophone ou de la francophonie.

Ce lieu constitue un laboratoire d'observations de comportements psycho-sociaux et linguistiques. Je suggère donc que les responsables du Casino de Montréal corrigent la situation, qu'ils respectent l'usage de la langue de communication du gouvernement du Québec, le français; qu'ils respectent tous les immigrants qui font des efforts sincères pour s'exprimer en français en s'adressant à eux en français, et non en anglais..

Par ailleurs, toute la programmation musicale est de langue anglaise. Il existe, le savez-vous une foule de musiciens, de compositeurs et d'interprètes de langue française, et la programmation musicale devrait les encourager, non les discriminer. Ainsi, il serait utile et cohérent que la programmation musicale soit modulée de manière à inclure à hauteur d'au moins 50% les créations francophones.
